

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

A V R I L 1772.



A L U X E M B O U R G ,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprim-
meur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apost.

M. D C C. L X X I I .

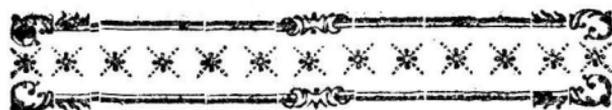
*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examinateur.*

Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.

H

In-octavo.

- Heineccii (Jo. Gottl.) *antiquitatum Romanarum Jurisprudentiam illustrantium syntagma, secundum ordinem Justiniani digestum*, 2 vol. Basileæ 1742.
- Henriette de Wolmar, ou la mere jalouse de sa fille ; histoire véritable. *Amsterdam* 1769.
- Hesiodi *Ascræi quæcumque exstant Græcè & Latine ex recensione Joannis Clerici, cum notis Scaligeri, Heinsii, Quæti, Gravii &c.* 2 vol.
- Heures Chrétiennes ; de différens formats & caractères.
- Heureuse (l') Pêche, Comédie. 1770.
- Histoire d'Angleterre, par le Chevalier Temple, fig. *Amsterdam*.
- Histoire de l'ancien Gouvernement de France, avec 14 Lettres historiques sur les Parlemens ou Etats Généraux, par Boulainvillers, 3 vol.
- Histoire de l'ancien & du nouveau Testament. *Metz*.
- *Idem* par Maclot. *Nancy*.
- Histoire de Catilina tirée de Plutarque, de Cicéron &c. *Amsterdam*.
- Histoires choisies, ou Livre d'exemples.
- Histoire du Droit Romain, par Mr. de Ferrière.
- Histoire de la Floride, le 1er Tome.
- Histoire de Frédéric-Guillaume I. Roi de Prusse, 2 vol.
- Histoire généalogique du Philosophe Ourseau. 1768.
- Histoire de la guerre de Bohême, 2 vol. *Amsterdam* 1750.



L A C L E F
 DU CABINET
 D E S

PRINCES DE L'EUROPE
 Ou Recueil Historique & Politique
 sur les matières du tems &c.

A V R I L 1772.



A R T I C L E P R E M I E R.

Contenant quelques nouvelles de
 Littérature.

*Le Géographe manuel, contenant la description
 de tous les Pays du monde, leur qualité, leur
 climat, &c. &c. par Mr. l'Abbé EXPILLI,
 des Académies des Sciences & Belles-Lettres de
 Prusse, de Suède, de Dijon, &c. &c.*

Nouvelle Edition 1770.

CETTE Géographie est sur-tout intéressante
 par une Table très-longue des principales
 Villes du monde, avec leurs distances de Paris,
 & les routes qui y mènent tant par mer que

par terre, & par la réduction de toutes les espèces de l'Europe au pied courant de France. Ce n'est peut-être point ici le recueil géographique le plus propre à l'instruction des jeunes gens; il y a bien des endroits qui supposent des connoissances acquises ailleurs, & l'Auteur avertit que ces abrégés sont plus utiles aux Lecteurs qui ont puisé dans les sources & étudié les choses en grand, qui savent rappeler les notions particulières à des connoissances universelles, & bien généraliser les objets.

Il seroit à souhaiter qu'on eut corrigé dans cette nouvelle édition certaines choses, que l'état actuel de l'Europe rend fausses. Par ex. p. 105. il est dit que *la Toscane appartient à l'Empereur actuel*. Il paroît qu'en général on n'a point apporté assez d'attention à l'exactitude de cette édition. L'Auteur & l'Éditeur parlent tour-à-tour dans la Préface sans que le Lecteur en soit averti, ce qui fait un galimatias parfait.

On remarque que Mr. d'Expilli n'a point pour les Nations éloignées les préjugés que nos Philosophes ont adoptés en leur faveur, pour les faire injurieusement contraster avec les Chrétiens. Il rend justice à leurs bonnes qualités comme aux mauvaises, & suit exactement le précepte d'Horace : *Hoc amet, hoc spernat*. Voici ce qu'il dit des Chinois, p. 139. *On les accuse d'être extrêmement orgueilleux, avares, jaloux, mal-propres en leur manger, lents à se résoudre & grands formalistes*.

On fait monter, dit l'Auteur, le nombre des habitans de la Chine à plus de deux cents millions d'ames. Mr. de Voltaire aussi prévenu de la population de cet Empire, que de son antiquité

&

& de la haute sagesse de ses habitans, ne lui en donne que cent millions : & c'est en effet le plus haut degré de population que les Géographes sensés lui aient supposé. Sans doute que Mr. Expilli badine en donnant un calcul si précis & si spécifié des mâles qu'il fait monter à 59,688,364. Ceux qui connoissent les peines inutiles qu'on s'est donné en différens tems pour faire un dénombrement exact d'une seule Province, ne pourront croire qu'il parle sérieusement. Nous reconnoissons volontiers que ce savant Académicien est plus attentif & plus vrai dans sa *Topographie de l'Univers*, dans sa *Polychrographie* & dans son *Dictionnaire Géographique des Gaules*, dont les cinq premiers Volumes viennent de paroître Au reste, cette espèce d'erreur est assez commune chez les Géographes qui ont parlé du nombre d'hommes qui habitent la terre, & nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs en nous étendant un peu sur une matière qui se représente souvent dans les conversations, & dont nous n'avons parlé que fort superficiellement dans notre Journal de Février 1771, p. 86. 87.

En général on est presque toujours trompé en poussant ce nombre au-delà du vrai, & très-rarement en restant en-deçà. Une personne de moins entre 30 ne fait point de sensation; on pourroit même dire entre 20; cependant après une peste, une famine, une guerre qui moissonne trois ou quatre cent mille hommes, un grand Royaume paroît moins peuplé: la campagne réclame ses cultivateurs, la Ville ses habitans, la Patrie ses défenseurs. Ce vuide ne seroit pas sensible si le nombre des hommes étoit aussi grand qu'on le croit communément.

Fév. 1771,
p. 27.

On a bien de la peine à se persuader que tous les hommes qui ont existé & qui existeront jusqu'à l'an 6000 de l'Ere du monde, peuvent être renfermés dans l'espace d'une lieue cubique d'Allemagne. C'est cependant ce que nous avons démontré géométriquement. Tous les habitans de Paris peuvent se promener aux Thuilleries sans se toucher ; leur nombre ne va pas au-delà de 600,000. Le dernier dénombrement du Royaume de Bohême ne porte que 1,195,000 ames ; cela paroît incroyable, & est néanmoins très-vrai. La grande population des Anciens est absolument fabuleuse ; ce qu'on a dit du nombre des habitans de Rome sous l'Empereur Claude, est une exagération visible. On peut voir là-dessus Mr. Beaufobre, *Etude de la Politique*, p. 397. Il paroît que le nombre des morts, dont on a un catalogue assez exact dans les grandes Villes de l'Europe, est le principe le plus assuré pour asséoir ces sortes de calculs. Mr. Beaufobre suppose d'après de longues observations, que chaque année dans les grandes Villes il meurt un homme de 24 ou de 28 (a). Un de 30 (b) ou 32 dans

(a) Dans les grandes Villes l'air est moins sain, les accidens moins rares, les mœurs moins intégrés, les passions plus fougueuses, plus multipliées.

(b) Ce calcul revient exactement à ce que dit le célèbre La Fontaine :

C'est folie

De compter sur dix ans de vie,

Soyons bien buvans, bien mangeans,

Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans.

dans les petites Villes & peu peuplées. Un de 40 ou 42, à la campagne. Dans les très-grandes Villes, comme Paris & Londres, on peut croire qu'il en meurt un sur 20; ce qui fait conclure qu'en 1769, Paris ne contenoit que 368,540 habitans, puisqu'il est mort cette année 18,427. — Si on veut qu'il n'en soit mort qu'un sur 30, ce qui est contre l'expérience, il y aura eu à Paris (en 1769) 552,810 ames; & à Londres 638,220, puisqu'il en est mort 21,274. Mais cette supposition n'étant pas recevable, il paroît qu'il faut diminuer considérablement ce nombre & s'en tenir pour Paris à 368,540; & pour Londres, à 423,480. Prague, Ville très-peuplée, & une des plus grandes de l'Europe, ne contient que 80,751 ames. Ce calcul fronde sans doute les préjugés; mais il n'en est pas moins raisonnable, ni moins appuyé sur un principe qui paroît très-juste, & qui est effectivement le résultat de l'expérience. Il n'est pas croyable combien les Savans sont peu d'accord entre eux dans l'énumération des habitans de la terre. Selon Vossius leur nombre est de 500 millions; selon Riccioli il est de 1000 millions. L'Europe selon Vossius n'a que 28 $\frac{1}{2}$ millions; savoir :

3 font dix fois dans 30. S'il en meurt 1 de 3 dans 10 ans, de 30 il en meurt 10. . . . Si de 30 il en meurt 10 dans 10 ans, il en meurt 30 dans 30 ans. . . . S'il en meurt 30 dans 30 ans, il en faut compter un par an.

242 *La Clef du Cabinet*

| | | |
|--------------------------------------|-----------|-----------------|
| L'Espagne & le Portugal | - - - - | 2. |
| La France | - - - - - | 5. |
| L'Italie & ses Isles | - - - - - | 2. |
| L'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande | - | 2. |
| Les Pays-Bas | - - - - - | 2. |
| L'Allemagne, la Bohême & la Hongrie | | 5. |
| Le Dannemarck, la Suède & la Norvège | - - - - - | 1. |
| La Pologne | - - - - - | 1 $\frac{1}{2}$ |
| La Moscovie | - - - - - | 3 |
| La Turquie d'Europe | - - - - | 5. |

Somme totale 28 $\frac{1}{2}$

Selon Riccioli.

Libro Geograph. 12. in
 Append. de
 verisimili ho-
 minum nume-
 ro superficiem
 terræ inhabi-
 tantium con-
 jectura, qua-
 licunque co-
 nata atten-
 data.

| | | |
|---|-----------|-----|
| L'Espagne & le Portugal | - - - - | 10. |
| La France | - - - - - | 20. |
| L'Italie | - - - - - | 11. |
| L'Angleterre, l'Irlande & l'Ecosse | - | 4. |
| Les Pays-Bas | - - - - - | 3. |
| L'Allemagne | - - - - - | 19. |
| Le Dannemarck, la Suède, la Norvège, la Livonie, la Moscovie | - - - | 8. |
| La Pologne | - - - - - | 6. |
| La Turquie d'Europe | - - - - | 16. |

Somme totale 97

Selon

Selon *Beaufobre.*

| | |
|-------------------------------------|-----|
| L'Espagne & le Portugal - - - - | 9. |
| La France - - - - - | 20. |
| L'Italie - - - - - | 8. |
| Les trois Royaumes d'Angleterre - - | 8. |
| Les Pays-Bas avec la Suisse - - - | 6. |
| L'Allemagne - - - - - | 24. |
| La Hongrie - - - - - | 10. |
| Le Dannemarck, la Suède, la Norvège | 2. |
| La Pologne - - - - - | 22. |
| La Moscovie - - - - - | 30. |
| La Turquie d'Europe - - - - - | 16. |

Somme totale 155.

Vossius donne 300 millions à l'Asie, & 100 à l'Afrique & à l'Amérique ensemble. A peu près 60 aux Terres Australes. Le tout va à 500 millions. — Riccioli donne 500 millions à l'Asie, 100 à l'Afrique, 200 à l'Amérique, 100 aux Terres Australes; & conclut que le nombre des habitans de la terre peut être porté à 1000 millions. Riccioli paroît préférable à Vossius pour l'Europe; mais Vossius est plus judicieux dans le reste. Les Terres Australes sont presque inhabitées, nous osons douter qu'elles contiennent un million. Si la Chine a 100 millions

lions (c), la Sibérie, la Tartarie, l'Arabie, renferment des déserts immenses. L'Afrique & l'Amérique sont en général extrêmement peu peuplées (d). Beaufobre qui n'a parlé que de l'Europe, a peut-être mieux réussi que les deux autres : il semble néanmoins que les proportions ne sont pas toujours gardées. Si le Danemarck, la Suède & la Norvège n'ont que deux millions, la Pologne n'en doit pas avoir 22. Si la France en a 20, les Pays-Bas & la Suisse doivent

(c) La Chine & le Japon n'ont pas à beaucoup près la grandeur que quelques Voyageurs leur donnent. La Chine est à-peu-près une fois plus grande que l'Allemagne. Le Japon n'est pas si grand qu'elle. Il ne faut qu'une Mappemonde & des yeux pour s'en convaincre. L'énorme différence qui est entre les calculs des Géographes qui ont déterminé la grandeur de la Chine, suffit pour leur ôter toute autorité. Mr. Expilli lui donne 680 lieues de France en longueur, sans y comprendre la Tartarie; 440 en largeur. Le Dictionnaire Géographique de Vofgien lui en donne 750 en longueur & 500 de largeur. Cluvier lui en donne 1200 en longueur, Neuhoff 600, le P. Le Comte 450; ce dernier assûre que cette étendue résulte des dernières observations faites par l'ordre de l'Empereur. La Mappemonde qui se trouve dans le premier Tome de l'*Hist. nat. de Mr. Buffon*, donne visiblement trop d'étendue à la Chine, & l'égalé presque à l'Europe : les autres proportions sont aussi peu gardées dans cette Carte; l'Arabie, p. ex., y est à la France comme 9 à 1 On diroit qu'il en est de la Chine comme des Astres, & de tout ce qui est fort éloigné de nous. *Voyez la-dessus notre Journal de Septembre 1770, p. 178 & suiv.*

(d) Quant à l'étendue; l'Europe, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique sont en rapport de 1. 3. 4. 70.

doivent en avoir plus que 6. — En voyant l'énorme différence de ces calculs, & les vaines tentatives qu'on a faites tant de fois pour savoir le nombre des habitans d'un seul Royaume, tandis que la chose semble si aisée, & que plusieurs méthodes de calculer paroissent y conduire infailliblement; on diroit que Dieu a fait du nombre des hommes une énigme insoluble, & qu'il n'a pas voulu qu'on y réussit jamais mieux que David, qui paya si cher le dénombrement de son Peuple, & qui n'en connut jamais exactement le résultat.

Quoique plusieurs Savans aient regardé l'histoire de la Chine comme un chaos inintelligible, Mr. l'Abbé Expilli nous dit sans hésiter que *cet Empire subsiste depuis plus de 4000 ans sans interruption*. Nous avons fait quelques remarques sur cette matière dans notre Journal de Mai 1771, p. 316. Nous ajouterons que Mr. Bergier a tellement réfuté les idées de Fretet sur les Annales Chinoises, que Mr. de Voltaire dans les *Conseils raisonnables* n'a rien trouvé à lui repliquer. Cassini n'est pas plus favorable à ces Annales que Bergier. Le Père Parennin, & les Jésuites en général, en ont eu trop bonne idée. Les Journalistes de Trévoux se sont écarté en ce point du sentiment de leurs Confrères, comme nous l'avons dit ailleurs. Peut-on sérieusement entreprendre de nous persuader, que les Chinois calculent les éclipses depuis 4000 ans? Il n'y a pas cent ans qu'ils étoient si ignorans en Astronomie, qu'ils avoient recours aux Mahométans pour la composition de leurs propres Calendriers; ils seroient aujourd'hui dans la même ignorance si les Jésuites ne les eussent instruits :

encore

*Secundum
altitudinem
tuam multi-
plicasti filios
hominum. Ps.
xli.*

*Certitude des
preuves, T.
II. p. 106,
édit. 1771.*

encore n'ont-ils que peu profité de leurs leçons. Le P. Martini a lû dans un de leurs plus anciens Livres, que sous le regne d'*Yao* le Soleil éclaira la Chine dix jours & dix nuits : voilà donc la période des éclipses absolument changée. Le moyen de vérifier les calculs Chinois ? Il y aura toujours une différence de *dix jours & de dix nuits*. — “ Les Historiens Chinois, disent
 „ les Auteurs Anglois de la nouvelle *Histoire*
 „ *universelle*, l. 4. c. 11, ont ridiculement ap-
 „ pliqué à l'état ancien de leur Monarchie, les
 „ notions confuses que la tradition leur avoit
 „ transmises touchant la création du monde,
 „ la formation de l'homme, le déluge & l'inf-
 „ titution des Arts. De tout cela ils ont com-
 „ posé un système monstrueux d'histoire &c.”
 Mr. Boyer, Auteur très-versé dans l'Histoire Chinoise, n'a pas meilleure opinion des anciens monumens de ce Peuple. Mr. Fouquet, Evêque titulaire d'Eleutheropolis, publia en 1729 une Table chronologique de l'Empire Chinois, rédigée par un Seigneur Tartare. Ce Seigneur l'avoit tirée du *Chang-cun*, ou des grandes Annales de la Chine. Cette Table fixe le commencement de la véritable Chronologie des Chinois au regne de *Lye-ouang*, l'année 434 avant J. C; & on pourroit pour d'excellentes raisons la fixer à un tems postérieur. On peut voir le sentiment de Mr. de Guignes sur l'antiquité de la Chine, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions 1758 & 1759, & dans le Journal des Savans, Déc. 1757. Ce célèbre Académicien pense que l'Histoire des Chinois n'est que celle des Egyptiens défigurée, & il s'en faut beaucoup que Mr. Deshauterais ait
 renversé

des Princes &c. Avril 1772. 247
renversé ses preuves. Le savant Pere *Pray*, dans son Ouvrage de *origine Hunnorum*, p. 8, avoüe que Mr. de Guignes est l'homme du monde le plus versé dans ette matière, quoique faite de favoir le François, il ne l'ait pas toûjours compris.

*Testament politique de M. de V***.*

A Geneve 1771.

Si ce *Testament* n'est pas de Mr. de Voltaire, il est digne de lui. Le ton, les expressions, les pensées se ressentent de son génie & de son feu. Ce ne peut être assurément l'ouvrage d'un ennemi de sa gloire. Ses excès y sont condamnés, mais excusés avec tant d'art, & représentés sous un aspect si favorable, qu'il est difficile de ne pas se sentir porter à l'indulgence. Le coupable avoüe ses fautes, mais avec dignité, avec cette ingénuité sage & noble qui donne quelquefois au pénitent tout l'éclat de l'innocence. S'il parle de la célébrité & des honneurs qui ont illustré ses jours & ses talens, c'est moins par vanité & par ostentation que pour en accuser la frivolité & l'inconstance. C'est le langage de Didon, qui se retrace à elle-même le tableau de sa gloire, la voit s'évanouïr sans regret, & se cacher dans la nuit du tombeau (*).

« Ce

(*) *Vixi, & quem dederat cursum fortuna, peregi,*

Et nunc magna mei sub terras ibit imago.

4. *Eneid,*

“ Ce Dieu terrible, ce Maître, symbole de miséricorde, oubliera-t-il sa clémence pour m'imposer des peines éternelles, par rapport aux dispositions où j'étois de scruter avidement tous les cultes ? Je suis descendu de la coupable race d'Adam. Nos premiers parens ont été trop curieux ; j'ai porté, à leur exemple, ce sentiment trop loin. J'ai voulu servir mon Créateur en connoissance de cause. C'est une indiscretion qu'un Dieu indulgent peut remettre, comme il a pardonné la première faute. Dois-je croire qu'un excès de prétention me perdra pour jamais au Tribunal d'un Juge plein de bonté, que j'aurois toujours reconnu & honoré, dans quelque Religion qu'il m'eut fait naître ?

C'est dans les bras de cet Etre tout-puissant que je me jette. Il n'a que des perfections, qui, malgré mon étude, échappent encore à mon intelligence bornée. Il m'a appris lui-même que son joug étoit doux & facile.

C'est par ses bienfaits seuls que j'ai existé, que j'ai pensé, que j'ai acquis quelque distinction dans le monde, & que j'ai acquis les connoissances destinées à me convaincre de l'étendue de son pouvoir. „

“ Les gens sensés ont eu raison de me trouver blâmable, lorsque j'ai voulu dogmatiser, lorsque j'ai écrit des obscénités, lorsque j'ai disserté sur bien des Mystères qui n'exigent qu'une foi aveugle & respectueuse ; enfin, lorsque je me suis exposé à pervertir la jeunesse par des sarcasmes, par des poisons cachés sous l'appas des fleurs. J'étois homme, j'ai été jeune, j'ai aimé le merveilleux ; & j'avoie qu'à cet égard mes torts ont dû paroître graves. J'ai dû déplaire

déplaire à Dieu, & soulever les hommes soumis à l'empire d'une loi dogmatique qu'on doit toujours respecter : mais j'ose assurer qu'en m'occupant de productions licencieuses & hazardées, je travaillois moins pour me faire des disciples, que pour donner un essor brillant à mon esprit, toujours prêt à franchir les barrières de la modération commune. Ma tentation étoit de tout effleurer, & c'est le seul libertinage d'une imagination hardie qui a pû faire suspecter en moi les vices d'un cœur gangrené. J'ai passé lestement sur des surfaces; j'ai ridiculisé les objets qui m'embarassoient; j'ai affecté de ne m'arrêter à aucun point fixe par préférence; & j'ai paru désirer, par vanité, d'être l'homme de toutes les Nations, ou le frondeur impartial de toutes les sectes. Je sentois moi-même mon foible sans pouvoir y résister, puisqu'au milieu de mes écarts, une voix secrète me disoit tout bas à quoi je devois m'en tenir. Je l'écoutois dans de certains moments; mais le sentiment de la présomption l'étouffoit en moi, dans la persuasion où j'étois que pour être un grand homme, il faut s'écarter des routes ordinaires. L'on s'expose trop dans une marche uniforme à être coudoyé par le vulgaire.

Je n'ai pas fait assez attention que la Divinité, l'éternité & autres Mystères sublimes, sont des points incompréhensibles & impénétrables à la foiblesse de notre vûë oscillante. Je n'ai donc fait que balbutier comme un enfant, & j'ai pû amuser, mais sans convaincre. „

“ J'ai eu plus de goût que de passions. Je n'étois pas insensible aux charmes de l'amour, mais c'est l'esprit qui m'a toujours tracé la
route

route pour parvenir jusqu'au corps, & ma plus forte passion a été subordonnée à celle de faire la conquête de toutes les connoissances divines & humaines. Le Créateur éloigné piquoit plus ma curiosité que la créature rapprochée. J'ai ambitionné la généralité du savoir, & l'on m'a reproché de briguer à ce sujet un privilège exclusif : c'est ce qui a soulevé contre moi la ligue universelle des géants, des pigmées & des grües. »

Page 40.

La disposition testamentaire, qui regarde la sépulture de Mr. de Voltaire, ses exèques & certaines fondations, a assurément quelque chose de touchant & de chrétien qui, dans une ame telle que la sienne, acquiert une force & un intérêt qui attache & qui instruit le Lecteur : « Je veux être enterré simplement, & à peu de frais, dans l'Eglise que j'ai édifée à Ferney, comme un monument de ma vénération, & de ma reconnoissance envers mon Créateur & le Maître universel. La tenture n'est faite que pour la vanité des vivans, & les cloches servent souvent à leur persécution. L'intérêt du mort entre pour peu de chose dans le cérémonial; je veux donc être placé tout uniment auprès de l'entrée principale, pour que tous les habitans en foulant ma cendre, puissent s'affecter du néant de la vie, des talens & des distinctions. Il ne reste déjà de mon corps exigü & desséché, qu'une momie qui occupera peu d'espace. »

Malgré ces beaux sentimens on trouve dans le Testament quelques restes des anciens défauts de l'Auteur; c'est la nature chassée à coups de fourches, qui revient, du moins en partie. Un mépris orgueilleux pour quelques adversaires respectables subsiste, tandis qu'on rend justice aux autres.

des Princes &c. Avril 1772. 251

autres. Il s'en faut de beaucoup que les Abbés Guiot & Nonotte n'aient montré des connoissances que dans le *vide & le galimatias*; ce ne sont ni de *pieux fanatiques*, ni des *insectes vénimeux*. L'ouvrage de l'Abbé Nonotte est resté sans d'autre réponse qu'un tas d'injures que Mr. de V. a répandu sur l'Auteur; c'est bien une telle manière d'écrire qu'on peut traiter de *vide & de galimatias*.

Page 56.

L'idée favorite de Mr. de V. qui place Trajan, Marc-Aurèle, Antonin dans l'enfer pour insulter à l'Eglise Catholique, ne pouvoit manquer de se reproduire dans son Testament, puisqu'elle l'a occupé toute sa vie, & qu'il l'a étalée dans toutes les pages de ses Ouvrages. On peut voir là-dessus la Dissertation que nous avons annoncée dans notre Journal de Mars dernier, p. 168.

Enfin, quelque chrétien que paroisse ce Testament, les Littérateurs en seront sans doute plus contents que les Théologiens: il y a néanmoins certaines expressions qu'un *Quintilien* n'approuveroit pas. P. 32. En parlant des Mystères du Christianisme & de la manière dont Mr. de V. les a expliqués, on dit que *la double ne s'est jamais trouvée proportionnée à l'étoffe*; comparaison basse & absolument indigne de la matière dont il s'agit. P. 70. On parle d'une *main précieuse*, que les *Graces* ont exercée dans les travaux d'Euclide; les travaux d'Euclide sont intéressans sans doute & très-utiles, mais les *Graces* ne s'en mêlent guère; ce sont des travaux arides & de vastes déserts, où l'on ne voit que des points, des lignes & des A. B. C. Si quelque *Grace* s'y trouvoit malheureusement enclavée, elle n'y feroit pas long séjour.

Fév. 177
P. 24.

LA Société Royale des Sciences & des Arts de Metz avoit proposé, en 1768, pour le sujet du Prix qu'elle devoit accorder en 1760, la Question suivante :

Quels sont les obstacles Physiques & Politiques, qui s'opposent aux progrès de la Navigation, sur les Rivières de la Province des Trois-Evêchés, relativement à son Commerce; & quels seroient les moyens de remédier à ces obstacles.

L'Académie n'ayant pas été satisfaite des Mémoires qui lui furent adressés en 1769, proposa de nouveau la même Question, pour le concours de 1771.

Dans le nombre des Mémoires envoyés à l'Académie, pour ce second concours, elle en a distingué un, dont l'Auteur a obtenu une Médaille d'or, de la valeur de deux cens livres; cependant comme l'ouvrage ne remplissoit pas toutes les vûes de la Société Royale, elle a voulu se procurer des éclaircissemens plus précis sur la même matière.

Pour exciter davantage l'émulation des Concurrents, il a été résolu de resserrer les bornes du champ qu'ils avoient à parcourir, & de leur offrir néanmoins un Prix plus considérable; en sorte que laissant à l'écart les obstacles politiques, l'Académie a seulement demandé, dans son dernier Programme, qu'on recherchât les moyens de rendre la Navigation plus étendue & plus aisée sur les Rivières des Trois-Evêchés, en indiquant les obstacles physiques qui s'opposent à ses progrès, & les moyens d'y remédier. La Société Royale a promis que le jour de S. Louis 1772,

elle

des Princes &c. Avril 1772. 253

elle décerneroit un Prix de cent pistoles à l'Auteur qui auroit le mieux traité cette Question.

On ne perdoit pas de vûë les obstacles politiques, mais on devoit attendre, pour en proposer l'examen, que la Société Royale fût en état de disposer d'un Prix proportionné à l'importance du sujet.

Le zèle de M. l'Intendant, pour le bien de la Ville & de la Province, lui a suggéré d'avancer ce moment, qui pouvoit être trop éloigné. Convaincu que les obstacles politiques peuvent contribuer au moins autant que les obstacles physiques, à ralentir l'activité de notre Navigation, & par une suite nécessaire celle de notre Commerce; M. de Calonne a désiré qu'on s'occupât, sans retard, de la recherche des moyens capables de détruire ou de diminuer ces obstacles; & il a offert, dans la séance du 7. Janvier 1772, de faire remettre cent pistoles pour les fraix du Prix.

L'Académie Royale propose, en conséquence, outre la Question annoncée dans son dernier Programme, & qui reste au concours, dans les mêmes termes, pour le même tems, & sous les mêmes conditions qui ont été détaillées dans son dernier Programme, d'examiner :

Quels sont les obstacles politiques qui s'opposent aux progrès de la Navigation, relativement au Commerce, sur les Rivières des Trois-Evêchés; mais principalement sur la Rivière de Moselle, & d'indiquer les moyens praticables de détruire ou de diminuer ces obstacles?

L'Académie Royale donnera, dans sa séance publique du 25. Août 1772 à l'Auteur du meilleur Mémoire sur cette Question, une ou plusieurs Médailles d'or, jusqu'à concurrence de

cent pistoles, ou cette somme même, à son choix.

On prévient ceux qui voudront concourir, qu'ils doivent s'attacher :

1°. A faire connoître d'abord l'état actuel, & ensuite l'état possible du Commerce de la Ville & de la Province, par le moyen de ses Rivières, & principalement par la Moselle : les différens genres de denrées & de marchandises dont il conviendrait de favoriser, restreindre, ou interdire l'exportation ou l'importation ; & les moyens de procurer le plus grand accroissement possible aux avantages que la Navigation peut produire, soit pour le Commerce direct, soit pour celui de commission ou d'entrepôt.

2°. A marquer le degré d'influence qu'ont, ou que peuvent avoir sur les diverses branches de Commerce, déjà établies ou seulement possibles, les Droits qui se perçoivent dans l'étendue du cours des Rivières des Trois-Evêchés, & surtout ceux qui se levent dans les Bureaux établis sur la Moselle.

3°. A distinguer soigneusement l'espèce & la nature de chacun de ces Droits, & à tracer, en peu de mots, l'histoire de l'établissement & des progrès des différens péages.

4°. A déterminer la nature & la quotité des Droits que l'on pourroit substituer à ceux qui existent actuellement, ainsi qu'aux péages que l'on suppose devoir être supprimés : indiquer ceux de ces Droits que la Navigation de la Moselle pourroit supporter, sans qu'il en résultât aucun préjudice au Commerce, & les moyens d'en simplifier la perception, pour la rendre le moins onéreux qu'il seroit possible : observant de faire remarquer s'il y a des Marchandises qu'il

qu'il seroit à propos de taxer fortement, pour en diminuer l'importation ou l'exportation, comme nuisibles aux Fabriques de la Province & au Commerce national.

La Société Royale exige que ceux qui voudront concourir, à la fois, pour les deux Prix, traitent la Question des obstacles physiques, & celle des obstacles politiques, en deux Mémoires séparés; mais comme le même Auteur pourra réunir les deux Prix, c'est un nouvel encouragement, puisque le travail, qu'on fera dans le cas de faire pour l'une des deux Questions, donnera nécessairement des ouvertures & des facilités pour travailler la seconde.

Les Mémoires, qu'il est libre aux Auteurs de donner en Latin ou en François, doivent être au moins d'une demi-heure de lecture, ou d'une heure au plus; mais il est libre d'ajouter, en Notes, ce qu'on croira utile & nécessaire au développement du sujet.

Les Auteurs adresseront leurs ouvrages, francs de port, à *Mr. Dupré de Geneste*, Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Juillet 1772.

Ils auront la plus scrupuleuse attention de ne se faire connoître, directement ni indirectement; mais d'inscrire leurs noms, qualités & demeures, dans un billet tenant, sous cachet, à leurs Mémoires, lequel billet sera souscrit de la même épigraphe, ou devise, qu'ils auront mise en tête de leurs Mémoires.

Lettre écrite à l'Auteur de ce Journal, instructive pour ceux de la Province de Luxembourg, qui ont des Procès en Lorraine.

LE nombre de personnes de votre Province, qui ont des Procès à la Cour Souveraine de

Nancy, dont le ressort est augmenté récemment de celui du Parlement de Metz, m'engage à vous inviter, *Monsieur*, d'insérer dans votre Journal, estimé en Lorraine & partout ailleurs, sous le titre de *Clef du Cabinet des Princes &c.* un Avis qui peut leur être très-utile. Souvent on les assigne en la Cour ou autres Tribunaux de Nancy, ou bien de l'ancien ressort de la Cour, sans qu'ils le sachent; soit en première instance, soit en cause d'appel. Il arrive même qu'après qu'un Luxembourgeois a formé lui même une demande en Lorraine contre un Lorrain, & qu'il y a obtenu un jugement favorable; celui-ci en interjette appel à la Cour, & intime le Luxembourgeois, sans que l'intimation parvienne à la connoissance de ce dernier. Dans le reste du Royaume les assignations & intimations aux étrangers se donnent au domicile du Procureur du Roi dans les Sièges inférieurs, ou du Procureur-Général dans les Tribunaux Souverains. L'on obtient ensuite jugement contre-eux, sans qu'ils soient défendus & qu'ils le sachent; parce que ces Officiers ne sont pas chargés de leur défense, & qu'ils ne font pas de démarche pour connoître le domicile de ceux qu'on assigne ainsi au leur.

Mais en Lorraine il y a dans les Tribunaux inférieurs & à la Cour Souveraine, des Officiers particuliers pour la défense des absens & des successions vacantes: on les appelle *Curateurs en titre*, parce qu'ils sont en effet, par le titre de leur office ou commission, Curateurs nés aux absens & aux successions vacantes & abandonnées; ce sont des Avocats, pour qu'ils soient capables de les défendre. Leurs fonctions sont de recevoir les assignations que l'on donne aux
absens,

absens, pour comparoître au Siège de Justice auquel ils sont attachés; de faire les diligences qu'ils croient capables de leur faire découvrir la demeure des étrangers ou absens ainsi assignés en leur personne, & leur en donner avis; de les représenter en Justice sur ces assignations & intimations, & y défendre leurs droits selon les instructions qu'ils en reçoivent; ou, à défaut d'instructions, comme ils peuvent mieux. Lorsque ces absens sont donc informés ou avertis, ils peuvent faire parvenir leurs pièces & instructions pour leur défense au Curateur en titre. Ils peuvent aussi en tout état de cause, s'ils l'aiment mieux, constituer un Procureur en la cause & se choisir pour Avocat le Curateur en titre ou tout autre. Les jugemens obtenus avec le Curateur en titre sont valables, soit qu'il ait eu ou non des nouvelles de celui qu'il représente: néanmoins lorsque l'étranger ou absent n'a point eu de Procureur en la cause, & qu'il n'a été défendu que par le ministère du Curateur en titre, il a encore un an pour se pourvoir personnellement en opposition contre le jugement rendu contre lui. Telles sont nos formes judiciaires à son égard. Or, j'ai vû depuis quelque-tems tant de Procès en la Cour, où je suis Curateur en titre, ainsi qu'en la Chambre des Comptes, où j'ai représenté des habitans du Duché de Luxembourg sans pouvoir les en instruire, que j'ai pensé qu'il seroit bon d'informer le Public de l'établissement en *Lorraine* des Curateurs en titre, auxquels ceux qui ont, ou qui pourront avoir ainsi des affaires dans nos Tribunaux, puissent s'adresser pour en avoir des nouvelles, en prévenant par le même avis d'affranchir les Lettres & paquets qu'on leur adressera. Je pourrai

rai même, lorsque je n'aurai d'autre moyen, vous prier d'insérer dans votre Journal les noms de ceux du *Luxembourg* qui seront assignés à mon domicile. Je vais vous donner ici les noms des Curateurs en titre de nos Tribunaux de *Nancy*. D'abord je le fais en la Cour Souveraine & en la Chambre des Comptes : Au Bailage & en la Maîtrise des Eaux & Forêts, c'est Mr. *Viart* : & en la Justice Consulaire, qui connoît en première instance de toutes les affaires & dettes de Commerce, c'est Mr. *Legros*. Vous sentez l'utilité pour les étrangers de les connoître, pour leur faire passer les instructions de leurs affaires & s'adresser à eux, afin de savoir s'il n'y a pas dans certaines occurrences d'assignations données à leur domicile, ou quelques autres significations d'actes judiciaires.

J'ai l'honneur &c. Signé J. G. F. CHASSEL.

Le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Barbe*.

E N I G M E.

J E ne pavois aux yeux que comme un excrement,
 Quoique l'unique enfant du premier élément;
 Cependant la vertu qui me rend fort utile
 Fait que l'on me recueille aux champs comme à
 la Ville.



L'hiver je multiplie ainsi qu'aux bons repas,
 Soit que l'on fasse maigre ou gras.
 Si je commence le Carême,
 Je ne l'acheve pas de même.

ARTICLE

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & au NORD, depuis le mois dernier.

POLOGNE. Le Roi, entièrement rétabli de ses blessures, continuë ses promenades dans *Varsovie* & quelquefois hors des enceintes de cette Capitale : Il a fait, sur la fin de Janvier, celle qu'on l'avoit forcé de faire dans la nuit fatale du 3. au 4. de Novembre dernier. Mais ceux de ses assassins qui sont emprisonnés, & d'autres en nombre également détenus comme accusés ou soupçonnés d'avoir trempé dans l'horrible attentat commis contre sa Personne royale, il n'y en a aucun qui ait subi jusqu'à présent la punition dûë à son crime, quoiqu'ils subissent tous presque journellement des interrogatoires devant la Commission établie pour les examiner. On avoit fait courir le bruit que Sa Maj. Polonoise s'étoit renduë à *Dantzic* dans les derniers jours du mois de Janvier, mais à faux; c'étoit le Prince-Primat de Pologne qui y arriva d'*Elbing* le 26. Janvier, & d'où il est retourné à *Elbing* le 2. de Février.

Il en est toujours des troubles de ce Royaume ce qu'on en a si souvent rapporté : ils continuent, & ce n'est que d'une paix entre la Russie & la Porte Ottomane, qu'on en peut espérer la cessation, par la sortie qui devoit s'ensuire des troupes étrangères qui l'inondent, comme Autrichiennes & Prussiennes, outre celles des Russes celles-ci continuellement aux prises avec les
Confédé-

Confédérés. Un Corps de Cavalerie assez nombreux de ces dernières a fait en dernier lieu une tentative sur Prague, endroit peu éloigné de Varsovie; mais l'Infanterie ne l'ayant pas secondé à temps, il a manqué son entreprise & s'est retiré. Il n'en a pas été de même d'une autre entreprise plus considérable sur Cracovie, exécutée par une petite troupe de Confédérés, commandés par des Officiers François, & dont on voit une relation donnée en ces termes.

Prise du
Château de
Cracovie par
les Confédé-
rés.

Mr. de Choisy, Lieutenant-Colonel de la Légion de Lorraine, est sorti de Tiniéck le 2. du mois de Février à une heure du matin, à la tête de 600 hommes. Arrivé au pied des murs de Cracovie, vers les trois heures, il a séparé sa troupe en deux détachemens, l'un de 420 hommes, qu'il s'est réservé, & l'autre de 180, confié à Mr. de Saillant, Sous-Aide-Major d'Infanterie de la Légion de Lorraine, & à Mrs le Chevalier de Viomenil & Charlot, Sous-Lieutenans de Dragons dans la même Légion. Le premier détachement ayant rencontré obstacles sur obstacles, s'en est retourné à Tiniéck; le second, après avoir été égaré pendant trois heures, & avoir perdu 30 hommes qui avoient rejoint Mr. de Choisy, a pénétré dans le Château de Cracovie par un trou, où on ne pouvoit passer qu'un à un. Pour arriver à ce trou, il a fallu hacher des palissades, des portes, des fenêtres &c. Une extrême bravoure a décidé le succès; on a tué aux Russes 120 hommes & fait 91 prisonniers.

Mr. de Choisy étoit à peine de retour à Tiniéck, qu'il a appris par un Officier qu'il avoit détaché, le succès inespéré; il est revenu sur le champ avec 400 hommes; il a trouvé ses 150 hommes, commandés par Mrs. de Saillant, de Viomenil, Charlot

Charlot & Cestrés, maîtres du Château, & se défendant depuis les neuf heures contre 800 Russes en garnison dans la Ville de Cracovie. Ces Officiers ont forcé le pont, culbuté une Cavalerie supérieure à la sienne, & a rejoint ses 150 hommes : ce secours a assuré la victoire.

On évaluë ce qu'on a trouvé dans le Château à des sommes très-considérables : ce sont des provisions de toute espèce. Les Confédérés n'ont eu que deux ou trois Soldats tués, autant de blessés, & Mr. Charlot, Officier François, a eu la cuisse cassée, en faisant des prodiges de valeur. Mr. le Chevalier de Viomenil avoit déjà tué deux sergentes & un Capitaine Russe, avant qu'aucun Soldat de sa petite troupe l'eut encore rejoint.

Mais on concevra difficilement comment 150 hommes ont pû avoir un tel succès contre près de 300 hommes, soutenir ensuite le choc & l'attaque de 800, & rester maîtres du Château. Cependant le fait est réel : on en a l'assurance par diverses relations nullement douteuses, avec cette ajoute, que la Garnison Russe qui étoit dans ce Château, a été toute sabrée par les Confédérés. A cette nouvelle inattendüe pour les Russes, leur Général-Major Suwarow a marché aussi tôt de *Lublin* avec son Corps pour secourir cette Place importante. Il y a été suivi du Comte de Branicki, Commandant des troupes de la Couronne. Enfin, le Lieutenant-Colonel Russe Jagielow s'y est porté de *Pinzow* avec divers détachemens ; car il s'agit de déloger les Confédérés du Château de *Cracovie*, lesquels ont accouru aussi de toutes parts pour y soutenir leurs Confreres, dont le nombre, par leur arrivée, s'est d'abord accru jusqu'à mille hommes, & ensuite à un nombre encore plus fort. Il ne leur

leur manque pas de provisions & encore moins d'argent, puisqu'ils y ont trouvé, comme on l'assure, près de cinq millions de florins Polonois : Ils ne sont cependant pas maîtres de la Ville.

Suite de l'affaire arrivée au Château de Cracovie.

Messieurs de Branicki & Suwarow étant arrivés avec leur monde à *Cracovie* le 4. & le 5. Février, ils n'ont pas perdu un instant pour en bloquer le Château de toutes parts : ils ont occupé *Wilicka* avec du canon, & construit, le 7, un pont sur la *Vistule*, pour leur communication avec *Zwizzieznieck*. Pendant la nuit du 12. au 13. les Russes ont établi une fusillade très vive, depuis minuit jusqu'à deux heures du matin, à leur pont de communication pour faire croire à Mr. de Choisy qu'ils étoient attaqués par les troupes confédérées de *Tinieck*; l'engager à sortir pour seconder cette attaque & lui faire essuyer le feu des maisons, qu'ils avoient crénelées & fait occuper par beaucoup d'Infanterie à 150 pas du principal débouché de son Château. Mr. de Choisy n'a pas même envoyé de patrouille à cette attaque; mais ayant essuyé le 13. pendant toute la matinée un feu très-incommode des maisons crénelées, il s'est déterminé à les faire attaquer par 200 hommes, qui ont chassé les Russes de toutes les maisons qu'ils occupoient. Ceux-ci ont eu à cette attaque une centaine d'hommes tués, blessés ou pris; & des Confédérés on n'a compté que 15 des leurs tués ou blessés.

Depuis le 13. jusqu'au 18. les Russes se sont contentés d'augmenter leurs postes, de faire des traverses dans les rues pour se préserver du feu du Château & de créneler les maisons de la Ville. Le 19. à trois heures du matin, ils ont encore

des Princes &c. Avril 1772. 263

encore essayé d'en imposer à Mr. de Choisy sur l'apparence d'une attaque à leur pont de communication ; ils y ont fait un très-grand feu de mousqueterie, qu'ils ont accompagné de grands cris ; ils ont fui en desordre jusqu'à la Brasserie royale, qui est à 300 pas du Château ; ils s'y sont rassemblés, ont marché au pont, & ont eu l'air d'en être chassés une seconde fois. Mais Mr. de Choisy, convaincu que c'étoit une nouvelle ruse pour l'engager à faire une sortie, s'est contenté de faire monter un Officier de confiance à la tour du Palais, d'où il a vû près de la Porte de *Grodská* une colonne d'Infanterie Russe de 500 hommes au moins, qui attendoit le moment de tomber sur les troupes qui seroient sorties du Château & de leur ôter les moyens d'y rentrer. Mr. de Choisy a laissé dormir sa garnison & n'a pas brulé une amorce pendant tout le tems de cette manœuvre. Cependant les Russes ne laissent pas de faire journellement un feu continuel de mousqueterie & de canon sur le Château, qui, suivant les dernières nouvelles qu'on a reçues de leur tentative, n'avoit encore rien opéré jusqu'au 22. de ce mois de Février.

Toute l'attention du Public paroît se tourner à présent de ce côté-là, parce qu'il doit s'y passer d'assez grands événemens, d'autant que les Confédérés y sont en grand nombre, & peuvent devenir formidables pendant la campagne de cette présente année. Ils font du moins les préparatifs pour l'ouvrir de bonne heure & les pousser avec vigueur. On fait monter le nombre de leurs troupes à près de dix mille hommes, indépendamment d'un Corps de six mille qu'un des parens du Comte de Potocki est occupé

cupé à lever; & ce Seigneur lui-même n'épargne ni argent ni soins pour y placer des Officiers expérimentés. On voit déjà par le succès de l'entreprise hardie des Confédérés sur le Château de *Cracovie*, combien il leur étoit avantageux d'appeller à leur secours des Officiers étrangers, surtout s'ils savent s'y soutenir & prendre la Ville ensuite. Les Russes, qui connoissoient l'importance de cette Place, située sur la *Vistule*, avoient ajouté depuis deux ans beaucoup d'ouvrages à ses fortifications à l'antique. Le Château est bâti sur une montagne dont l'accès est très difficile, ce qui ajoute à la force de ses remparts & des autres ouvrages dont il est entouré. Les Russes avoient établi dans cette Forteresse le dépôt général de leur artillerie & des munitions en tout genre qui devoient leur servir à faire le siège de *Tynieck* & des autres postes que les Confédérés occupent dans la *Petite Pologne*. Il y avoit au Château une garnison de 400 hommes, une autre de 800 dans la Ville, & plus de 3000 autres occupoient les Fauxbourgs & les Villages voisins; mais enfin, de quelque manière que ce Château ait été pris, il leur a été enlevé malgré tant de combattans préposés à sa défense. Les Russes, convaincus de la nécessité de réparer cette perte, ont aussi tôt rassemblé les forces, dont nous venons de faire mention, dressé des batteries contre le Château, s'opposent à force aux assiégés qui voudroient faire quelques sorties sur la Ville. Cependant il paroît (du moins jusqu'au 23. Février que le portent toutes les Lettres reçues de ces quartiers-là) que les assiégés se détendoient encore ce jour-là, & que différens Corps de Confédérés étoient dans les approches

ches de la Ville pour faire une diversion.

En attendant l'événement de leur réussite dans cette diversion méditée, ou de la rentrée des Russes dans le Château de *Cracovie*, voici ce qui est encore à rapporter des troubles intérieurs de l'infortuné Royaume de Pologne. On porte actuellement les forces de Mr. Zarembo, un des principaux Chefs des Confédérés, à dix mille hommes, & à un nombre à peu près égal celles de Mr. de Pulawski, autre Chef dont nous avons rapporté un Manifeste dans notre dernier Journal; mais cela n'empêche point que les Confédérés ne fassent quelquefois des pertes dans des rencontres avec les Russes; tantôt vaincus & tantôt vainqueurs, c'est une charpente qui fait toujours tomber des ételles, & dans laquelle, à en voir les récits, chaque Parti se donne ordinairement l'avantage. On en croit ce que l'on veut.

Cependant les Confédérés se sont assemblés le 11. Février à *Fraustadt*. Le but de cette assemblée étoit d'aviser aux moyens de mettre en exécution plusieurs points qu'ils avoient arrêtés dans une autre, tenue le 20. du mois de Décembre de l'année dernière. On ignore jusqu'à présent quel en aura été l'effet, qui doit avoir été communiqué à la Cour de *Constantinople*. Quoiqu'il en soit, les Chefs de la Confédération de *Bar* ne peuvent que se louer du Grand Seigneur, qui leur a fait présent à chacun d'un cheval superbement enharnaché; & le nouveau Grand-Vizir Moussun-Oglou a écrit en particulier une Lettre très-flatteuse & remplie de protestations d'amitié au Comte de Potocki.

Quant aux Russes, ils établissent des magasins en différentes places du Royaume & sur-

tout dans le Palatinat de *Sandomir*, où les Confédérés sont assez gênés par leur voisinage : & les troupes Prussiennes qu'on sçait être en très-grand nombre dans ce Royaume, paroissent vouloir agir ouvertement contre les Confédérés, qui se feroient attirés ce traitement pour avoir attaqué un Détachement Prussien de 40 hommes & de le sabrer. De plus, le Général qui les commande a exigé du Statofte de *Putzig* & de quelques Villages & Couvents voisins une grande quantité de seigle, à raison de 420 florins par last; mais comme l'argent que l'on offre en paiement vaut à peine la moitié de sa valeur ordinaire, les habitans souffrent beaucoup de cette perte. De plus, ce Statofte de *Putzig* a déjà payé aux Prussiens près de 9000 ducats de contribution. Pour les troupes Autrichiennes, qui forment le Cordon sur les frontières de la *Pologne*, elles font des mouvemens à faire croire qu'elles veulent aller plus avant, puisque leurs magasins les y ont déjà précédés. D'ailleurs on pense toujours en *Pologne* que les troupes Impériales formeront bientôt un Camp d'environ 80000 hommes près de *Peterwaradin*; ce qui ne garantiroit guères la Paix qu'on a affecté d'annoncer, mais plutôt une guerre plus générale que celle que se font actuellement les Russes & les Turcs.

Enfin, de tout ce qui se présente d'un plan formé d'opérations d'une campagne prochaine en *Pologne* par les principaux Chefs des Confédérés, & auquel doit avoir présidé le Baron de Viomécnil, Officier-Général François de mérite, cette campagne pourra être des plus sanglantes dans ce Royaume, où la Confédération générale a actuellement à son service plusieurs Régimens

de

des Princes &c. Avril 1772. 267

de troupes étrangères, formés pour la plupart de différentes Nations & habillés en uniforme. Les subsides en argent comptant qu'on lui fournit par la voye de grands Banquiers, sont évalués à plus de mille florins d'Empire par jour.

Comme la saison d'hiver a mis un terme aux opérations des Armées des Russes & des Turcs, ainsi que de leurs Flottes, nous n'avons ce mois-ci rien à en rapporter de plus que ce qui en a été marqué dans notre dernier Journal ; mais on peut y ajouter que les deux Puissances belligérantes continuent à faire d'immenses préparatifs pour commencer de bonne heure une quatrième Campagne. Le Grand Vizir est campé à *Sjolema*, & ses troupes, qui se renforcent tous les jours, ont leurs quartiers établis de façon à pouvoir se rassembler promptement en cas de nécessité. Le Comte de Romanzow se tient aussi fort tranquille à *Jassy* en *Moldavie* dans la position sur le *Danube* qu'ont prise ses troupes réparties en divers quartiers ; elles peuvent aussi se rejoindre au premier ordre à leur donner.

L E V A N T.

Quoique la plus grande partie de la Flotte Russe soit dans l'Isle de *Paros*, cependant le Pacha de *Silistrie* est parti très-subitement de *Constantinople* pour le Golfe d'*Enos*, avec ordre de rassembler ses troupes ; ce qui fait présumer que la Porte appréhende quelque descente sur les Côtes de la *Romanie* : Mais elle paroît ne point s'occuper de la guerre que fait le fameux *Aly-Bey* ; car jusqu'à présent elle n'a envoyé aucunes troupes contre ce Conquérant de l'*Egypte*, qu'on assure avoir formé le dessein de s'emparer

du Commandement de la Caravane de la *Msc-que*, honneur attaché à la dignité de Pacha de *Damas*; & que pour y réussir il fait avancer vers cette Ville une nombreuse Armée. Cependant des Pachas ont ordre de se joindre aux Druses pour empêcher l'exécution d'un projet qui ne pourroit que mettre le comble au désastre de la *Syrie*, dont la Ville de *Seyde* a été subjuguée, comme nous l'avons rapporté le mois dernier, par le Cheik Daher, allié d'Aly-Bey. Ainsi des espérances qu'on avoit conçûes à *Constantinople* sur la tranquillité de la *Syrie*, sont autant qu'évanouïes; car on y apprend qu'un Corps de troupes Egyptiennes est arrivé dans la Ville d'*Acre*, (*Ptolemais*) Que ces troupes, au nombre de 2500 hommes de Cavalerie & de 600 d'Infanterie, doivent se joindre à celles du Cheik Daher & des autres Emirs alliés d'Aly-Bey, & commencer leurs opérations par le siège de *Jérusalem*, d'ou elles marcheront contre *Damas*: Qu'Aly-Bey, loin d'abandonner ses projets de conquête sur la *Syrie*, redouble ses efforts pour la soumettre & pour réunir par ce moyen, sous sa domination tout ce qui formoit l'Empire des anciens Soudans d'*Egypte*.

D A N N E M A R C.

La révolution du 17. Janvier, que nous avons détaillée le mois passé, occasionne encore journellement des changemens dans les Départemens de l'Etat, & pourra bien en faire éclore de plus grands dans les alliances de cette Couronne avec certaines Puissances. Déjà il paroît constant que le projet du Comte de Struensée, de ce premier Ministre à présent dans les fers, & à qui le Roi
prod-

des Princes Sc. Avril 1772. 269

prodiguoit ses faveurs, étoit d'envoyer dans la Méditerranée une Escadre de 25 Vaisseaux de guerre Danois pour y être à la disposition des Russes ou des Anglois. Ce projet est renversé par un congé que l'on a donné aux Matelots, & il pourroit bien avoir plus tard une destination toute opposée. Il est au moins très-certain que ce renversement de projet maritime a fait la plus forte impression à *Copenhagen*, car on y récompense tous ceux qui y applaudissent; & ceux d'ailleurs qui, dans les premiers jours de la création de l'Ordre de *Caroline-Mathilde* par la Reine regnante, témoignèrent le plus grand désir d'en être décorés, n'en portent plus les marques. On ne sçait pourquoi. Cette Reine est toujours au Château de *Cronembourg*, traitée avec tous les honneurs qui lui sont dûs; mais les Couriers vont sans cesse de *Copenhagen* à *Londres* à son sujet, & leur retour occasionne chaque fois des conférences à la Cour sur les dépêches qu'ils en apportent. Dans ces circonstances, le Roi qui jouit de la meilleure santé, prend plaisir aux Spectacles, fait des promenades journalières, se trouve aux Cercles, assiste aux Conseils avec le Prince Frédéric son Frere, la Reine-Mere y a aussi beaucoup d'influence, & de-là continué de regner une joye parfaite dans tous les Ordres de l'État, à laquelle se livre aussi le Peuple d'une façon extraordinaire; ce qui prouve d'un côté l'amour qu'il porte à son Souverain, & d'un autre côté la haine de la Nation contre le Comte de *Struensee* & ses favoris. Mais ce qui le justifie encore plus, c'est un Ecrit en langue Danoise que Mr. Pierre-Frédéric Suhm, Conseiller de Conférence & Membre de la Commission établie pour l'examen des Cri-

minels d'Etat, a hardiment adressé au Roi, & que voici donné en traduction, étant une pièce remarquable dans les circonstances présentes.

• Assez & trop long-tems la Religion & les vertus ont été foulées aux pieds parmi nous : assez & trop long-tems la sincérité & l'honneur ont été bannis de notre Patrie : ce crime cependant, *Sire*, n'étoit pas le vôtre. Une Faction méprisable, formée de la lie du peuple, obsédant votre Personne, ôtoit à vos fidèles Sujets l'accès près de Votre Majesté : Vous voyiez tout alors par leurs yeux & vous n'entendiez rien que par leurs oreilles. Pendant ce tems, ce Pays nageoit dans les larmes ; la timidité & l'épouvante regnoient de tous côtés, & le nom Danois étoit avili : on n'osoit s'en plaindre hors du Royaume. Les Patriotes demeuroient tous comme interdits ; nos Provinces se trouvoient épuisées ; la splendeur de la Maison royale s'obscurcissoit, & tout étoit livré au pillage des calomnieux, des brigands, des blasphémateurs & des ennemis de la vertu, comme de l'humanité. Lorsque ces violences se commettoient, vous paroissiez content, parce que vous vous imaginiez que tout le monde l'étoit, & qu'on veilloit au bien de vos Sujets. Benite soit à jamais la Reine Julie-Marie ! loué soit à jamais le Prince Frédéric ! que d'immenses actions de grâces soient rendus aux Patriotes, & à tous ceux qui avec une intention droite & pure ont déchiré le voile qui vous empêchoit de voir ; qui vous ont vengé avec votre Royaume ; qui ont exposé leurs vies pour conserver la nôtre ; qui vous ont fait rentrer dans tous vos droits, & vous ont remis votre puissance.

« Certes

« Certes il en étoit bien tems; car je voyois déjà le Citoyen armé contre le Citoyen, & un Peuple ci-devant si pacifique se livrer à des assassinats. Le feu auroit été mis très-vraisemblablement à notre Résidence qui ne seroit devenuë qu'un amas de pierres & de cendres. Le *Danemarck* & la *Norvège* alloient tomber dans la plus grande misère, sous un Roi qui cherche ardemment son bonheur. Lisez donc, *Sire*, actuellement la joye dans les yeux d'un chacun de vos Sujets, & permettez-vous de voir qu'ils ne sont pas gênés dans leurs réjouissances; c'est le seul amour pour vous qui les leur inspire.

« Que les gouttes du sang de tant de Rois qui coulent dans nos veines réchauffent votre cœur, & qu'il soit occupé lui-même de votre Peuple. Ainsi faisoit *Christian IV.*; ainsi se conduisoit *Frédéric IV.* ces deux Monarques de glorieuse mémoire. N'allez pas vous figurer, à l'instigation de quelques flatteurs, que vous leur êtes semblables, mais tâchez de le devenir. Vous tenez de Dieu & de votre Peuple la Souveraineté; vous serez responsable à Dieu de la manière dont vous en userez. La puissance d'un Roi est bien étendue; mais plus elle est grande, plus il y a d'obligations à remplir. Mettez-y vous-même des bornes, en reconnoissant Dieu au-dessus de vous, & la nécessité de veiller au bien de votre Peuple. Choisissez pour vos Conseillers des hommes qui soient dignes de l'être, & le plus digne que vous ayez est votre auguste Père, afin que vous ne jugiez personne; que vous n'en démettiez aucune que selon la justice, & que vous éleviez vos Sujets préférentement à tout autre. Faites que nous entendions

derechef dans vos Ordonnances notre propre langue, qui est pleine de majesté. Vous êtes certainement un Danois, & je sçais que vous savez la langue Danoise. Laissez les langues étrangères à des traitres trop paresseux pour apprendre la nôtre, & qui en prennent occasion de nous insulter. Imposez un frein à quiconque ne suit pas ses propres fantaisies, & ne permettez jamais qu'aucun souffre injustement, & encore moins que la cause de ses souffrances vienne des violences du Ministère public, quand même elles ne tomberoient que sur les plus pauvres de vos Sujets.

• Rappelez ceux qui ont été démis sans raison & rétablissez-les dans leurs postes pour en chasser ceux qui les y avoient supplantés : n'y admettez surtout que ceux qui vous paroîtront les plus utiles ; qu'il ne se fasse plus sous votre règne tant de changemens subits & si peu ménagés, & que l'avenir ne ressemble plus au passé. Ne laissez point subsister les anciens Réglemens, sans les avoir revûs par vous-même ; attachez-vous principalement aux derniers. Corrigez avec bonté ceux qui ne sont point tout-à-fait susceptibles de grace ; mais punissez sans miséricorde ceux qui vous ont deshonoré avec toute la Nation. Faites revivre les vertus de votre auguste Pere qui sembloient être oubliées : retranchez les grands divertissemens : examinez par vous-même scrupuleusement les dettes de la Couronne pour payer celles qui sont légitimes. Laissez revoir aux fidèles de *Norvège* leur propre monoye, & ne permettez pas qu'on écarte de votre Trône tant de Héros, qui en sont le plus ferme appui. N'oubliez pas la situation de la Banque & du Commerce, & que l'un & l'autre

ne

ne soient plus un moyen pour n'enrichir que très-peu d'intéressés.

S'il est possible, SIRE, déchargez vos Peuples de ces grands impôts qui les oppriment, ou du moins distribuez-les en égales portions, selon les facultés d'un chacun. J'y contribuerai tout le premier très-volontiers, selon mes moyens, pour décharger la Patrie souffrante. Alors le Pays de la Souveraineté fera celui de la liberté, de la joye, de l'abondance & de la sûreté publique, plus même qu'en Angleterre, où il est difficile d'empêcher le Conseil du Peuple d'approcher du Trône de son Souverain, ou de nuire à ceux qui en sont les protecteurs. Le Dannemarck & la Norvège, nos Principautés vous parlent, SIRE, par ma bouche; ni l'hipocrisie, ni la flaterie, ni l'espérance, ni la crainte ne conduiront jamais ma plume: je n'ai fait ni visites basses ou forcées aux anciens Ministres: je n'ai fait aucune révérence à la crasse. Cependant je me suis approché de votre Trône comme le feroit un misérable; mais grâces à la Providence & à mon épouse, qui m'ont mis dans un état d'aisance, je n'avois rien à vous demander.

Ecoutez de ma bouche la vérité qui ne peut vous être suspecte, cette vérité qui est presque toujours bannie d'auprès des Rois: Craignez Dieu, aimez votre Peuple, regnez par vous-même. Mettez toute votre confiance en votre auguste Frere: après cela nous vous nommerons le Roi Christian le Grand, le Sage, le Débonnaire. Nos biens & nos enfans sont tous à votre service. Le sang qui coule dans nos veines est pour vous, SIRE, pour la Reine Julie-Marie, pour le Prince Frédéric & pour la Patrie. Votre Maison Royale, les Royaumes de Dannemarck & de Norvège subsisteront jusqu'à la fin du monde: celui qui ne le penseroit pas ne feroit ni Danois, ni Norvégien. Eh! qui pourroit se le figurer autrement, si-non ceux qui sont accoutumés au crime, qui n'honorent pas cette fatale nuit, mais glorieuse, qui brisa nos fers, & nous remit dans l'état d'un Peuple libre.

Brillante nuit! un Homère, ou un Virgile t'immortaliseront un jour par leurs chants; la gloire de Julie-Marie, de Frédéric durera aussi long-tems qu'il

qu'il y aura des Héros Danois & Norvégiens, & ne peut être plus grande. Le monde périra plutôt que leurs noms. Dieu immortel qui tiens entre tes mains le sort des Rois, comme celui de leurs Peuples : Dieu Tout-Puissant, à qui les flots de la mer obéissent, c'est par le souffle seul de ta bouche que tu as dispersé ceux qui ne croyoient pas en toi & fait avorter leurs infames projets. Eclaire nos esprits & chauffe nos cœurs : fais-nous reconnoître ta toute-puissance pour en mieux suivre les loix. Donne à notre Souverain la grace de ne s'attacher qu'à toi, & qu'il apprenne toujours que tu es son Roi, & qu'il doit être notre Pere. Tels sont les vœux & les espérances de la Nation.

On déclame enfin contre le Comte de Struensee & ses adhérens non seulement dans les places publiques, mais encore dans les Chaires Evangéliques. Entre-autres, le Docteur Balthazar Munter, chargé de prononcer le Sermon d'actions de grâces pour la conservation des jours du Roi, a employé contre-eux, dès l'exorde, le ton de déclamation que l'on reconnoît dans l'Ecrit du Conseiller Suhm. Enfin l'animosité est poussée si loin que l'on vend le portrait du Comte de Struensee par les rues de *Copenhague*, & que tous ceux qui refusent de l'acheter sont regardés comme ses amis. Ses adhérens partagent la haine du Peuple : ils sont chargés d'imprécations, & leur sort ne touche point. Cependant la partie la plus modérée de la Nation n'apperçoit dans le Comte de Struensee que de lourdes fautes, car plus son élévation avoit été rapide & plus il auroit dû la ménager dans sa fortune. Il avoit accompagné le Roi dans ses voyages en qualité de Médecin : il étoit parvenu à la plus grande faveur & avoit avancé sa famille, sans chercher à se faire un autre parti en Cour que celui de ses protégés,

qui

qui insultoient comme lui à la plus haute Noblesse. Tant de dédain de sa part ont grossi l'orage qui gronde sur sa tête, & un chacun s'est crû en droit à son tour de l'insulter dans ses malheurs; de-là ces écrits, ces chronogrammes, ces sarcasmes & cette multitude de gravures qui paroît contre lui & dont le peuple est inondé.

Nous passons sur ces minuties pour en venir à son examen, qui commença le 20. Février & par où l'on ouvrit à la Citadelle de *Frederichshaven* les séances pour l'instruction de son procès & de celui des autres personnes arrêtées dans la nuit du 16. au 17. Janvier. Le Comte de Struensee y fut conduit en carrosse, pieds & mains liés, à la maison du Général de Hoben qui en est Commandant. Le Lieutenant Holm, son Officier de garde, étoit avec lui dans la voiture, précédée de deux autres Officiers & escortée par quatre Grenadiers ayant la baïonette au bout du fusil. Avant que ce Criminel d'Etat ne parut devant ses Juges, on lui ôta les fers dans l'anti-chambre (ils pesent dix-huit livres) & après y avoir fait quelques tours il lui fut permis de s'asseoir. On le présenta à l'interrogatoire qui dura depuis le grand matin jusques bien avant dans la nuit, à l'exception du dîner que le Commandant servit aux Commissaires. On est très-peu informé de ce qui s'est passé dans cette longue séance, dont on débite, peut-être au hasard, qu'au commencement il voulut se justifier de bien des imputations à sa charge, mais que le lendemain, dans un nouvel interrogatoire, il perdit courage & s'est avoué coupable sur quelques points. Le Comte de Brandt, chargé de chaînes comme le Comte de Struensee,

lée, amené comme lui à la même Citadelle le 21, a subi aussi mais pas un si long interrogatoire, après lesquels on les a reconduits, liés & chargés de leurs fers en voitures, dans les cachots où ils sont détenus & toujours gardés à vûe. De ce jour jusqu'au 25, plus de trente autres prisonniers d'Etat ont comparu devant la Commission, & y ont été aussi examinés. Le Comte de Struensée n'y parut pas comme Comte en ce dernier jour qu'il subit un troisième interrogatoire, non plus que le 21; ce titre lui avoit été donné pour la dernière fois lorsqu'il fut amené en premier lieu, & l'on ne sçait pas plus positivement jusqu'ici ce qui a résulté pour ou contre lui dans ce dernier interrogatoire, que dans les précédens, seulement on publie qu'il y a 630 faits sur lesquels roule toute sa cause & qu'il avoit déjà répondu à deux cens le 25, Février, jour auquel on a vendu ses chevaux à l'encan & ceux du Comte de Brandt, par un ordre de la Commission.

Attendons ce qui se présentera de ces faits. Mais sur une cause pareille on remarque dans les Annales du *Dannemarck* un événement en disgrâce tout semblable à celui du Comte de Struensée, dans la personne de Pierre Schumacher, connu sous le nom de Greiffenfeldt, lequel parvint comme lui aux premières dignités de l'Etat & devint premier Ministre & Grand Chancelier de ce Royaume.

Ce dernier eut pour pere Joachim Schumacher, Marchand de vin, qui possédoit de grands biens & pour mere Marie Modsfeld, d'une bonne famille de *Lunébourg*. Il s'appliqua d'abord à la Médecine: puis il étudia la Théologie & prêcha quelquefois; mais après il se mit à voyager,

voyager, ce qui augmenta ses connoissances & lui donna du goût pour les Langues orientales. A son retour son mérite lui procura la charge de Bibliothécaire du Roi & de Garde des Archives. Ce fut dans ce poste qu'il composa & publia, le 14. Novembre 1665, ce fameux Livre, intitulé *Lex Regia*, relatif aux vûes que Frédéric III. Roi de Dannemare, avoit de rendre la Roïauté héréditaire dans sa Famille, & que les Danois appellent *Konge Loven*. En effet, ce Prince se servit avec succès de la plume de Schumacher, & pour le récompenser de ses services, il le fit d'abord Secrétaire de la Chancellerie, & ensuite Secrétaire du Cabinet en 1667. Quelque tems après il lui donna la charge de Conseiller de la Chancellerie. Après la mort de Frédéric III. il posséda aussi les bonnes graces de Christian V. Ce Roi l'honora de la dignité de Conseiller Privé. En 1671 il fut fait Chevalier de l'Ordre du Dannebrog & reçut de Sa Majesté le nom de Greiffenfeldt. En 1673 le Roi lui donna l'Ordre de l'Eléphant & le fit Grand-Chancelier & Curateur de l'Académie de Coppenhague. En 1675 l'Empereur le créa Comte de l'Empire. Il voulut épouser la Princesse Charlotte-Louïse de la Maison de Holstein-Sonderbourg; mais, selon quelques Historiens, ses ennemis traverserent ce mariage, & selon d'autres, il refusa cette Princesse que les Princes de cette Maison lui avoient présentée, parce qu'il la supposa un peu trop âgée pour lui. Ce refus les indigna & ils jurèrent sa perte, quoiqu'il y en ait qui veuillent l'attribuer à la Reine-Mere du Roi, qui fut soutenuë par le Duc de Holstein-Ploen. Enfin, il fut disgracié, & le 11. Mars 1676 arrêté, comme soupçonné d'une correspondance secrète

avec

avec la France & la Suède, & conduit à la Forteresse. Le Roi fit saisir tous ses papiers, & ordonna qu'on lui fit son procès.

Le 16. dudit mois, il devoit être condamné à mort. L'Adjudant-Général Schack devoit présider à cette exécution. L'échafaud étoit dressé & tendu en noir; le Bourreau, qui brisa ses armes, alloit lui trancher la tête lorsqu'on entendit crier *grace, grace*, & la peine de mort fut commuée en une prison perpétuelle. Sur-quoi il fut transporté dans l'Isle de *Munkholm* en *Norvège* près de *Drontheim*. Le 28. Septembre 1698 il obtint la permission de se rendre en *Jutland* auprès de son gendre le Baron de Kragh; mais comme il eut de violentes attaques de gravelle, il ne put partir & mourut de la pierre à *Drontheim* le 12. Mars 1699, âgé de 62 ans, ayant supporté les rigueurs de sa prison pendant 22 ans avec la plus grande résignation. Avant que de l'enterrer, on tira de sa vessie une pierre qui pesoit trois onces & demie, & que l'on garde dans la chambre des raretés à *Copenhagen*. Il avoit épousé en 1670 la fille de Michel Nansen & petite-fille du fameux Jean Nansen, qui avoit tant contribué à rendre le Roi Souverain héréditaire. *Mais revenons aux affaires présentes.*

Par ordre de la Commission établie pour le procès des Criminels d'Etat, on a fait rentrer les présens que les Comtes de Struensée & de Brandt avoient donnés en divers tems au nom du Roi & de la Reine, & après l'examen qui en a été fait, ils ont été renvoyés à toutes les personnes qui les avoient reçus. Il y a de plus une nouvelle Commission composée de Conseillers d'Etat, & dont l'objet est d'examiner
les

les changemens qui ont été faits dans l'Etat, depuis un an & demi, & même plus pour en reformer quelques-uns & retenir ceux qui paroîtront les plus convenables au service du Roi & au bien de ses Sujets. Le Conseil intime du Cabinet est d'ailleurs très-souvent assemblé deux fois par jour, & Sa Maj. qui y assiste régulièrement, a rendu une Ordonnance en date du 13. Février portant réglemeut pour ce Conseil, dont voici la substance.

« Toutes les affaires & requêtes qui doivent être revêtues d'une résolution du Roi, passeront d'abord aux Collèges auxquels elles appartiennent pour y être examinées : puis il en sera fait rapport à Sa Maj. en présence de Juges éclairés & les plus versés dans les Loix du Royaume, dont Elle se réserve le choix; & c'est à cette fin & pour remplir ces vûes sages, que le Roi a créé ce Conseil intime, & y a nommé les Membres suivans : le Comte de Tott, le Général Comte de Rantzau d'Aschberg, le Conseiller Intime de Schack, l'Amiral Rômeling, le Général d'Eichstedt & le Comte Von-der-Osten, qui doivent s'assembler toutes les semaines aux jours indiqués, en présence de Sa Majesté : nul Membre de ce Conseil ne pourra être Président d'aucun autre Collège qu'au département des affaires étrangères. Quiconque aura quelques affaires du ressort de ce Collège devra s'y adresser en première instance & non directement au Conseil Intime. Tous les Mémoires, Requêtes, expéditions seront présentées en Langue Danoïse, à l'exception de celles qui viendront des Etats du Roi en Allemagne. Les propositions

25 sitions des Collèges doivent être toutes remi-
 26 ses dans le Conseil Intime à Sa Maj. qui y
 27 attachera sa résolution & signera elle-même
 28 toutes les expéditions dont on y fera con-
 29 venu. Au cas qu'il plut au Roi de donner,
 30 ou de signer une résolution autre part que
 31 dans la Chambre du Conseil, Sa Maj. voulant
 32 prévenir l'abus qui en pourroit résulter, dé-
 33 fend à quiconque en seroit pourvû à l'insçu
 34 du Collège auquel il compéteroit, d'en con-
 35 noître, d'en faire usage, s'il ne s'est adressé
 36 préalablement audit Collège pour en obtenir
 37 une expédition en forme &c. »

Enfin, à cause des grandes affaires qui sont
 sur le tapis, les Départemens sont fort occupés
 à faire copier les ordres du Cabinet intime, qui
 ont été donnés depuis le 15. Septembre 1770,
 jusqu'au 17. Janvier de cette année 1772. La
 quantité en est si grande qu'on en compte au-
 delà de 600. Les pièces originales en seront
 remises à ce Cabinet; ce qui fera encore traîner
 en longueur le jugement que ces Départemens
 en doivent porter. Ainsi de ces Commissions
 nouvelles & des Ordonnances Royales émanées,
 il y a déjà bien des changemens dans les affai-
 res de la Couronne, depuis la révolution arri-
 vée le 17. Janvier dernier: il s'en présentera
 nécessairement encore plusieurs autres.

S U E D E.

Excepté ce qui se passe à la Diète des Etats
 de ce Royaume, aucune affaire relative à d'au-
 tres Cours, n'occupe le Roi ni le Ministère,
 quoiqu'on veuille assûrer qu'il y a une grande
 Alliance sur le tapis, dans laquelle la Couronne

de

des Princes &c. Avril 1772. 281
de Suède seroit Partie Contractante comme
troisième Puissance de cette nouvelle alliance.

Quant à la Diette, la grande Députation qui
a remis au Roi le projet de la Capitulation
royale, a été assemblée le 4. Février pour la pre-
mière fois. Les Députés de l'Ordre Equestre &
de la Noblesse, y ont protesté contre ce Projet,
que les trois autres Ordres ont approuvé l'an-
née dernière; & comme l'on n'a pû s'accorder,
la délibération ultérieure sur cette importante
affaire a été remise à une prochaine séance. Sans
parler de ce que les Etats *in Plenis* ont agité
depuis ce jour, au sujet de la Capitulation, du
Couronnement du Roi, des affaires des Finances
& des Emplois, tous articles fort remués &
présentement fixés, nous marquerons seulement
ici que les Etats s'étant rassemblés le 12. Février,
on examina les suffrages pour l'élection d'un
Chancelier de Justice, & l'on trouva que Mr.
Charles-Frédéric Sébald, Orateur de la Bour-
geoisie, Conseiller de la Cour & Bourguemest-
re de *Copenhague*, avoit été élu en cette qua-
lité: ce qui fut confirmé par les quatre Ordres,
& les trois non-Nobles en témoignèrent beau-
coup de satisfaction, voyant surtout que ce
poste éminent sortoit une fois des mains de la
Noblesse, qui l'avoit regardé comme lui devant
être toujours attaché.

Nos Lecteurs ne seront peut-être pas fâchés
de trouver ici les détails suivans, sur la nature
de la Diette du Royaume de Suède & sur ses
fonctions.

*Cette Diette est l'assemblée des Représentans des
quatre Ordres du Royaume, qui sont la Noblesse,
le Clergé, la Bourgeoisie & les Paysans. Elle se
tient ordinairement tous les quatre ans, &
quelquefois*

quelquefois plus souvent, lorsque le Roi & le Sénat le jugent nécessaire. Après les convocations d'usage, l'ainé de chaque famille Noble se rend au lieu de l'assemblée, s'il est dans sa majorité. Les trois autres Ordres députent par élection, à la pluralité des voix, un nombre déterminé par chaque Evêché, Ville & Paroisse. Le Clergé est ordinairement composé de cinquante Membres; la Bourgeoisie de cent ou de cent huit, & les Paysans de cent cinquante. La Noblesse nomme un Orateur qui devient en même tems Maréchal de la Diette. Chacun des trois Ordres choisit pareillement son Orateur. Après cette opération, les trois premiers Ordres élisent parmi eux un certain nombre de Membres pour en former une grande Députation, appelée Comité-Secret. Elle doit connoître des affaires d'Etat & de la Banque. Les quatre Ordres forment d'autres Députations pour chaque Département, comme les Finances, la Justice, l'Oeconomie, les Manufactures, les Mines, la Pêche, la Marine, les Fortifications; & outre ces Départemens, on en compose une dernière, qui est chargée de recevoir les différens Avis, Mémoires, Requêtes & Placets qu'on présente aux Etats. Chaque Députation délibère sur les propositions du Roi & du Sénat, sur les affaires des différens Parlemens ou Cours de Justice, des Conseils, des Collèges, des Gouverneurs de Province &c. Elle donne ses avis par des Mémoires adressés aux assemblées de chaque Ordre, qui décident entre-elles l'affaire en question, à la pluralité des voix, & l'assemblée des Ordres forme enfin la décision. Cette décision est présentée au Roi qui lui donne force de Loi par son consentement, & qui en ordonne en même tems l'exécution. Lorsque l'avis des deux Ordres est

contraire

contraire à celui des deux autres, l'affaire reste indécise. Les Etats réglent, à chaque Diète, les impôts & contributions pour les années suivantes, à proportion des besoins du Royaume.

Le Roi, chéri de ses Peuples, donne & continuë de donner audience à ses Sujets les Lundis, Mardis & Mercredis à quatre heures de l'après-midi. Voici ce qui est observé à ce sujet. Un quart-d'heure avant le tems fixé, on ouvre les portes des Salles du Château où sont ordinairement les Trabans du Corps, & il est permis à tous ceux qui désirent de parler au Roi d'y entrer. Le Chambellan de service prend les noms de ceux qui s'y trouvent, sans distinction de rang ni d'âge, à mesure qu'ils se présentent. Ensuite ces listes sont présentées au Roi, qui paroît dans la Salle d'audience à quatre heures précises, sans suite; & étant debout devant une table, Sa Maj. reçoit les plaintes ou les Mémoires de tous ses Sujets, qui entrent dans la Salle à mesure que le Chambellan les appelle; d'après la liste qu'il en a dressée. Cette audience dure une heure & quelquefois davantage.

R U S S I E.

On ne s'occupe dans l'Empire de *Russie* que de préparatifs pour une nouvelle & quatrième Campagne à ouvrir bientôt contre les Turcs, & à envoyer de nouvelles troupes en *Pologne* pour compléter même augmenter celles qui y sont, afin de parvenir une bonne fois à anéantir les Confédérations : ouvrage cependant que l'on remarque à la Cour de *Petersbourg*, qui devient de jour en jour plus difficile, à cause du renfort que les Confédérés reçoivent sans

cette de troupes étrangères bien agguerries & conduites par des Officiers très-expérimentés dans l'art militaire. La prise du Château de *Cracovie* enlevé aux Russes qui y étoient, indispose beaucoup la Cour contre l'Officier qui y commandoit, pour n'avoir pas sçu prévenir ce coup qu'on regarderoit comme funeste pour le Roi de Pologne, s'il arrivoit qu'on ne pût déloger les Confédérés de cette forteresse, où gisent les trésors de la Couronne & les marques de la dignité royale. Ce qu'on sçait à *Petersbourg* de cette surprise faite au peu de prévoyance des Russes dans le Château de *Cracovie*, c'est qu'outre que les Confédérés y ont trouvé des subsistances en abondance pour long-tems, ils se servent des munitions de guerre & de la nombreuse artillerie qui s'y trouvent aussi, pour faire un feu continuel & bien servi contre les troupes de l'Impératrice qui les assiègent de la Ville, & qui en souffrent considérablement aussi-bien que la Ville même, dont le quartier des Juifs en est déjà autant que ruiné.

La Cour, aussi bien que celle de *Varsovie*, ne sont donc pas encore rassurées sur l'issüe de ce siège, d'autant que les troupes confédérées, qui ne manquent de rien, pourront par ce moyen le tenir long-tems contre les Russes.

S'il est d'ailleurs que Sa Maj. Czarienne a fait une alliance offensive & défensive avec le Roi de Prusse quant aux affaires de la *Pologne*, on veut savoir qu'il y en a une autre qui éclatera aussi de la part de grandes Puissances pour la contre-balancer, & qui feroit craindre, comme on l'a déjà remarqué, une guerre plus générale que celle de la *Russie* avec la *Turquie*. Mais il y a des préliminaires signés, dont nous ferons mention à l'article d'*Angleterre*. La

des Princes &c. Avril 1772. 285

La maladie contagieuse qui a fait de si grands ravages à *Moscou* & dans les environs de cette grande Ville, ayant cessée entièrement, le Sénat de *Petersbourg* a fait publier le 19. Janvier une Ordonnance a ce sujet, pour rassurer les voyageurs & le commerce vers *Moscou*. Elle est en six articles, mais elle n'a dû être observée que pendant l'hiver qui est fini à présent, & après lequel tems, il doit avoir paru une autre Ordonnance qui fixe la durée de la première.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

V I E N N E. L'Empereur constamment occupé dans le Cabinet, & prenant connoissance de tout, on n'en garde pas moins à sa Cour le plus profond silence sur tout ce qui peut arriver des affaires présentes de la *Pologne* & des opérations de la Campagne prochaine entre les Russes & les Turcs. Il semble que ce Monarque, guidé par la plus haute sagesse, veut en attendre l'issuë pour se décider à quelque chose. En attendant, tous les Officiers de ses troupes ont non-seulement rejoint leurs différens Corps conformément à l'ordre qu'ils en ont reçu du Conseil de Guerre, mais on continuë encore à lever des recrues dont il arrive tous les jours des transports considérables, que l'on fait aussitôt passer aux Régimens auxquels elles sont assignées, avec leurs uniformes qui se font à *Vienne*; & l'on remarque que le plus grand nombre prend toujours la route de la

» *Hongrie* par le *Danube* : on remarque d'ailleurs que plus la guerre paroît devoir s'étendre davantage dans ce Printems, plus on croit entrevoir dans une grande Puissance l'envie de se dégager de son *Pacte de Famille* & même du *Traité* de 1758, comme lui étant l'un & l'autre fort onéreux & n'ayant été utiles qu'à deux Ministres. On jette aussi les yeux sur le Roi de Prusse dont on croit savoir qu'il a fini une négociation d'alliance avec la *Russie* qui s'est intéressée au sort de la *Pologne*, & qui s'est le plus ingérée dans les affaires de ce Royaume. La Cour de *Vienne* y tiendra en conséquence constamment les troupes qu'elle y a fait passer, puisque celles du Roi de Prusse s'y augmentent, s'y fortifient, & y passent d'une Place à l'autre que les Russes leur cèdent, sous prétexte de se réunir à eux pour rétablir la tranquillité dans la *Pologne*.

Il y a cependant un Comte Oginski, Grand Référendaire de *Lithuanie*, arrivé à *Vienne* en qualité d'Envoyé extraordinaire du Roi de *Pologne*. La Cour avoit fait signifier au Commandant de ses troupes, vers les frontières de *Pologne*, qu'il eut à lui donner une escorte jusques dans les Etats de la Maison d'Autriche ; ce qui a été effectué. Il a eu le premier Mars ses audiences de Leurs Majestés Imp. & R. Un Capi-gi Pacha vient aussi de *Constantinople* à *Vienne*, envoyé par le Ministère Ottoman, pour solliciter la permission d'exporter de la *Hongrie* les bleds & autres provisions que la Porte y a fait acheter pour la continuation de la guerre. Si cependant la commission ne tendoit qu'à cet objet, la demande lui seroit refusée, tant à cause des exportations considérables, qui ont déjà été

été faites de ces provisions, que par rapport au besoin que l'on en a pour pourvoir à la nourriture d'une Armée de près de cent mille hommes que l'on tient actuellement en *Transilvanie* & ailleurs. Mais cet Envoyé Turc est peut-être aussi chargé d'une autre commission. Au reste, les Conseils sont très-fréquens à la Cour, & Leurs Majestés Imp. y assistent régulièrement; & s'occupant toujours du soulagement & du bien de leurs Sujets de la *Bohème*, Elles ont donné un ordre pour l'amas d'une quantité prodigieuse de riz, dont il en est arrivé déjà une partie, qui a été envoyée aussi-tôt dans ce Royaume. Enfin il n'y a de précautions qui n'ayent été prises pour dissiper la disette & la prévenir dans les Etats Héréditaires. Cependant la rareté des grains n'est pas aussi grande qu'on voudroit le faire croire; car d'après des avis certains, il doit y avoir encore en *Hongrie* des provisions considérables de vieux bleds, quoique d'après une liste assez exacte il en soit venu de ce Royaume, pendant le cours de l'année dernière & seulement jusqu'au mois d'Octobre, un million trois cens mille mesures, pesant chacune 70 à 80 livres, selon la qualité de grain. Aussi l'auguste Chef de l'Empire a nommé des Commissaires auxquels de gros appointemens sont accordés pour en aller visiter les diverses contrées, & y dresser une note des magazins qu'ils y trouveront. On a de plus commencé, par ses ordres, à faire un dénombrement en *Hongrie* & surtout dans le Comté d'*Oedenbourg*. La même opération se fait dans le *Tirol* sous les yeux d'un Général, chargé d'y présider.

On a fait le 14, le 15 & le 16 Février des prières publiques dans *Vienne* pour demander à

Dieu qu'il daigne nous préserver des calamités qui durent encore dans une partie de l'Europe. Leurs Majestés Imp. & R. Apost. y ont assisté ainsi que l'auguste Famille.

L'Empereur a nommé Président à la Chambre de *Wetzlar*, pour les Protestans; le Baron de *Thurgen* à la place du feu Comte de *Stayn & Wittgenstein*; ce Monarque a nommé aussi le Comte de *Collaredo*, Commissaire Impérial à la même Chambre; & le 16. Février il a donné les marques de l'Ordre de la Toison d'or au Prince *Charles de Lichtenstein*; & immédiatement après la mort, que nous allons rapporter du Prince *Joseph-Wenceslas-Laurent de Lichtenstein*, il a écrit de sa propre main au Prince François de *Lichtenstein* une Lettre pleine de témoignages d'affection, de reconnoissance & de consolation, dont voici les termes.

*MON PRINCE, vous venez de perdre plus un Pere qu'un Oncle, Nous le plus attaché & digne Serviteur, & l'Etat un Citoyen. Recevez que je mêle mes regrets aux vôtres; & comme vous n'oublierez jamais ses bienfaits, que j'immortalise ses services, & rends justice à notre reconnoissance, en témoignant aux yeux de l'Univers le cas qu'on en a fait, & tout ce qu'on espère de ses Neveux qui, en probité, en zèle & en courage se sont invariablement distingués; Sa Majesté l'Impératrice veut bien m'autoriser à vous donner l'agréable nouvelle qu'Elle accorde à votre Frere, le Prince *Charles*, l'Ordre de la Toison d'or, & au Prince *Jean* le Régiment que feu votre Oncle avoit. Pour vous, mon Prince, il ne me reste que mon estime & mon amitié à vous offrir: votre caractère vous les a déjà sentis long-*

des Princes &c. Avril 1772. 289

long-tems mériter. Adieu, si tous les jours des Souverains étoient susceptibles des traits de reconnaissance, & qu'on pût laisser le cours à ces sentimens, ce métier ne seroit pas une charge; mais nos devoirs sont si rarement combinables avec nos sentimens, que malgré ce bon moment j'en sens bien le poids. Présentez mes hommages, à la Princesse, à Madame votre Bellecœur & à M. de Waldstein. J'espère que leurs santés ne souffriront point de la peine que la bonté de leur cœur leur a fait sentir, & qui fait craindre tous ceux qui aiment leur charmante & sûre société. Croyez moi toujours. Signé JOSEPH. Le 10. Février 1772.

Cette Lettre de l'auguste Empereur glorieusement regnant, est un monument bien précieux élevé à la mémoire du Prince défunt, & qui honore infiniment son illustre Maison. Voici comme son décès doit & mérite d'être rapporté.

Joseph-Wenceslas-Laurent Prince du Saint Empire, Prince de Lichtenstein, de Nicolsbourg, Duc de Troppau & de Jägerndorff en Silésie, Comte de Rittberg, Chevalier de la Toison d'or, Grand-Croix de l'Ordre Royal de Saint Etienne, Conseiller actuel d'Etat & Chambellan de Leurs Majestés Imp. & R. Apost., Feld-Maréchal de leurs Armées, Directeur Général de l'Artillerie, Colonel Propriétaire d'un Régiment de Dragons, Chef du Régiment d'Artillerie de campagne &c. est mort le 10. Février à une heure & demie du matin, à l'âge de 75 ans & six mois.

Grand, généreux, bienfaisant, les Beaux-Arts qu'il chérissoit trouverent toujours en lui un Protecteur, les infortunés un appui, les Pauvres un Pere. Il étoit entré au service de l'au-

Mort du
Prince de
Lichtenstein
&c.

guste

guste Maison d'Autriche l'an 1716; il fut nommé en 1723 au Régiment de Dragons qu'il avoit; en 1738, 1739 & 1740 il fut Ambassadeur de feu l'Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire, auprès du Roi Très Chrétien; en 1744 & 1746, il commanda en chef les Armées en Italie & gagna, le 16. Juin de cette dernière année, la Bataille de *Plaisance*; en 1760 il fut nommé Ambassadeur Extraordinaire & Commissaire Plénipotentiaire à la Cour de Parme, où il épousa, au nom de Sa Maj. l'Empereur aujourd'hui glorieusement regnant, feuë Son Alt. R. Madame l'Infante Isabelle; & enfin en 1764 il fut envoyé à *Franfort* en qualité de Commissaire Impérial pour l'élection du Roi des Romains.

Le zèle pur & désintéressé dont il étoit animé pour ses augustes Maîtres & pour le bien public, ne s'est jamais ralenti un moment : on doit, entre-autres, à ses soins la richesse & l'arrangement admirable de l'Arsenal de *Vienne*, où, parmi les marques de reconnoissance que Leurs Maj. Imp. & R. Apost. ont daigné lui en donner, Elles ont fait placer son Buste en bronze avec une inscription qui caractérise leurs sentimens, & dans laquelle il est nommé *Restaurateur de l'Artillerie*. Elles l'ont honoré de leurs bontés pendant la vie, Elles l'honorent après sa mort de leurs regrets, & Elles en donnent des témoignages bien marqués dans la Lettre que nous venons de rapporter. Depuis la mort du Prince universellement regretté, le Corps d'Artillerie reçoit l'ordre du Prince Ulrich de Kinsky, & le Prince François-Joséph, l'ainé des Neveux du feu Prince, est devenu par cette mort Prince du Saint Empire, de Lichtenstein & Chef de
cette

cette Maison. Le 12. Février le corps du Prince défunt a été transporté à *Wranau* en *Moravie* pour y être inhumé dans le tombeau de ses Ancêtres. Le lendemain 13. & les deux jours suivans on a célébré, dans l'Eglise Paroissiale de St. Michel à *Vienne*, les obsèques du feu Prince Joseph-Wenceslas-Laurent de Lichtenstein. Sa Maj. l'Impératrice-Reine y a assisté avec Madame l'Archiduchesse de Saxe-Teschén & le Duc son Epoux.

Outre cette mort & celle du Prince Léopold de Lichtenstein, Lieutenant-Colonel de Dragons au Régiment du feu Prince son Oncle, qui est décédé en *Bohème*, ainsi que nous l'avons rapporté à la fin de notre dernier Journal, il en est une autre qui doit être aussi rapportée dans la personne de Marie-Thérèse Princesse de Lichtenstein & du St. Empire, de Nicolsbourg, Duchesse de Troppeau, de Jägerndorff en Silésie, &c. Duchesse Douairière de Savoye & de Piémont, Marquise de Saluces, Comtesse de Soissons &c. Cette Princesse décéda aussi à *Vienne* le 20. Février, âgée de 77 ans, neuf mois & neuf jours. Elle avoit été mariée en 1713 à Thomas-Emanuel Duc de Savoye, Comte de Soissons &c. & elle en étoit Veuve depuis le 27. Décembre de l'an 1729. Depuis plusieurs années elle avoit fondé le Collège de Savoye qui, par la beauté de ses bâtimens, fait l'un des principaux ornemens du Fauxbourg de *Marie-Hülff* à *Vienne*, & dans lequel la jeune Noblesse est également instruite dans les Sciences & dans les exercices qui lui sont convenables. Elle avoit aussi destiné de son vivant le vaste Hôtel qu'elle a fait bâtir dans cette vûe à *Vienne*, à former après sa mort un Chapitre de vingt Chanceliers

Chanoinesses qui l'habiteront à l'avenir. Elle a nommé son Héritier universel le Prince François, Chef actuel de la Maison de Lichtenstein, & établi beaucoup d'institutions & de legs pieux par son Testament.

Un Courier arrivant nous apprend la signature des préliminaires de la Paix entre la *Russie* & la *Turquie*.

S A X E.

Pendant qu'on armoit de tous côtés, il s'est fait une grande réduction dans les troupes de cet Electorat. On y a congédié non-seulement deux Compagnies par chaque Régiment d'Infanterie, mais on a diminué encore celles qu'on avoit conservées. On a fait une pareille réforme dans les Régimens de Cavalerie : on en a retranché plus de la moitié des chevaux qui ont été vendus, à condition qu'ils seroient conduits hors du Pays ; de sorte qu'il n'y a que vingt hommes par chaque Compagnie de Cavalerie qui en soient fournis.

B R A N D E B O U R G.

Le Roi de Prusse, qui prend plus de part que jamais aux affaires de la *Pologne*, qui y fait augmenter de jour en jour le nombre de ses troupes, y fait aussi occuper nombre de Places que les Russes évacuent, & lever de grosses contributions en argent & en subsistances surtout dans la *Prusse-Royale*, dont *Dantzic* est la Capitale ; il a reçu des Sénateurs de cette Province une nouvelle Lettre en plaintes datée du 5. Mars, & dont voici le contenu.

SIRE, Nous nous ferions un crime d'importuner une seconde fois Votre Majesté de nos plaintes, s'il nous restoit un autre moyen de faire finir
les

les maux dont nous gémissons. Nous sçaurions respecter les momens précieux qu'Elle donne à la grandeur de ses projets, au soin de ses Etats & au bonheur de ses Peuples. Mais, SIRE, c'est en vain que, dans un premier Memoire, nous en avons fait le détail au Ministre de Votre Maj. de la manière la plus circonstanciée & la plus frappante. Nous avons vu, avec autant de douleur que de surprise, nos représentations rejetées & les traitemens arbitraires des Généraux Belling & Thaiden continuer avec encore plus de dureté & d'audace. Les excès de toute espèce qu'ils se permettent, sous le nom auguste de Votre Majesté, principalement le Général Belling, le cri des habitans de tout ordre, que leur tyrannie réduit au désespoir, & l'épuisement général du Pays, nous forcent à rompre le silence & nous font un devoir de réclamer l'humanité & la justice de Votre Majesté. Depuis une année entière, ces Généraux exercent dans cette Province Polonoise le despotisme le plus absolu & le plus accablant. Non contents d'exiger impérieusement des sommes exorbitantes en argent & des contributions énormes en grains & en fourages, qui suffiroient à la subsistance du quadruple des troupes qu'ils ont sous leurs ordres, ils en font faire la livraison à des poids & à des mesures extraordinaires, & ils rançonnent encore la Noblesse des deux Ordres à leur profit particulier. Nous ne révélerons point ici, SIRE, les exactions, les pillages & les déprédations des Officiers subalternes & des Soldats. Il suffit de dire qu'ils se comportent, dans les Villages, avec moins de discrétion qu'il n'est d'usage de le faire dans un Pays ennemi & conquis : Nous nous contentons de représenter à Votre Majesté qu'in-

dépendamment

Indépendamment des sommes & des contributions immenses que ces Généraux ont tirées du Corps entier de la Noblesse , & qui montent à plus d'une année & demie du revenu total des terres de chaque Gentilhomme, les seules Abbayes d'O-liva & de Peplin ont payé plus de 13000 ducats en argent ou en fourrages. Les Religieuses de Jukon, privées de toute subsistance par les exactions les plus dures & les plus violentes, vont être dans la nécessité d'abandonner l'azyle de leur Cloître, pour chercher des ressources dans la charité chrétienne. Le Général Belling a porté la témérité jusqu'à demander, de sa propre autorité, à la Noblesse & au Clergé, sous peine d'amende & de punition rigoureuse, un état en colonnes de la quantité & de la valeur de leurs terres, du nombre des personnes de leurs familles & des habitans de tout sexe, de tout âge & de toute condition, établies dans leurs possessions. Enfin, lorsque la Province est entièrement épuisée de subsistances, que nous touchons au moment de voir la famine dans le Pays & les Sujets de nos terres périr de misère, ces Généraux veulent aujourd'hui nous forcer militairement à leur fournir tous les grains dont ils prétendent avoir besoin pour des magasins. C'est à nous à les acheter où nous pourrons, à les leur livrer à la mesure qu'ils trouveront bon de les recevoir, au prix qu'ils voudront en donner, & qu'ils ne paieront qu'en espèces publiquement décriées. Dans une situation aussi déplorable, SIRE, nous avons tout lieu de nous flatter que Votre Majesté, persuadée de la vérité des faits que nous lui exposons, & que nous sommes en état de prouver par des actes authentiques, se laissera toucher au récit des traitemens cruels dont nous sommes les victimes.

des Princes &c. Avril 1772. 295

victimes. Nous ne doutons point qu'Elle ne soit justement indignée de l'abus criminel que ses Généraux ont osé faire de sa puissance & de son nom sacré pour ravager & ruiner une Province étrangère & libre, qui croyoit pouvoir se féliciter d'être dans le voisinage d'un aussi grand Roi. Nous espérons enfin qu'en désavouant leur conduite tortionnaire & tyrannique, Votre Maj. daignera du moins mettre fin à leurs concussions & à leurs violences; & que, si Elle ne fait pas rendre à la Province ce qu'ils lui ont enlevé de force, Elle voudra bien y rétablir le calme & la sûreté publique, & justifier ainsi la confiance que nous avons dans sa générosité, nos vœux pour le bonheur & pour la gloire de son regne, & le très-profond respect avec lequel nous sommes &c.

On publie que cette Lettre a touché le Roi, & qu'il a envoyé des ordres en conséquence à ses Généraux de Belling & Thaden, lesquels, si on les observoit, mettroient un frein aux exactions qu'ils commettent dans la Prusse-Royale. Mais on n'y compte pas beaucoup d'après ce qui s'est déjà passé.

C A S S E L.

Le 6. Mars le Sérénissime Landgrave a nommé Mrs. de Malibourg & de Franckenberg, Ministres d'Etat, & conféré la place de Commissaire-Général des Guerres au Baton de Schlieffen, Général-Major & Commandant de la Garde-du-Corps à cheval. Mr. de Lenopp est devenu Conseiller-Privé & Vice-Chancelier de la Régence. Mr. de Kopp a eu la charge de Référéndaire du Conseil Privé d'Etat & Directeur de la Steuer ou des Impôts.

De *MANHEIM* on apprend que le Sérénissime

nissime Electeur a nommé Lieutenant-Général de l'Infanterie Palatine le Prince Charles de Deux Ponts, & qu'il a donné le même grade au Général-Major de Belderbusch, son Chambellan & Récérendaire intime de Guerre, ainsi que son Adjudant-Général : Et de *LIEGE*, que les Bulles d'Administration pour le nouveau Prince-Evêque y étant arrivées de *Rome* le 10. Mars au soir, cette agréable nouvelle a été annoncée le lendemain au Peuple par plusieurs décharges du canon de la Citadelle, & que le 12. Son Altesse Cellissime a pris les rênes du Gouvernement à la satisfaction de ses fidèles Sujets.

R A T I S B O N N E.

La Diette a agité pendant plusieurs séances l'affaire des prohibitions générales & particulières des grains. Il paroïssoit que cette affaire devoit traîner en longueur ; mais l'on est parvenu à former un Avis de l'Empire dans une Assemblée Comitiale tenuë le 3. Février, & cet Avis a été ensuite porté à la Dictature publique. Il y avoit un an que la Diette s'en occupoit, sans avoir pu parvenir à une conclusion, parce que la plupart des Etats ne pouvoient se conformer à toute l'étenduë de la loi que l'on vouloit porter, à cause de leurs instructions particulières dans le commerce qu'ils font avec leurs Voisins. L'Avis est simple & fort concis : il fixe les desirs de l'Empire, sans s'étendre sur les détails des motifs. La disette, qui se fait sentir généralement dans l'Empire après deux années consécutives où les récoltes ont manqué, donne lieu à la Diette de penser que le bien général est que l'on ne permette plus la sortie des grains de l'Empire.

L'Empire avant des tems plus heureux, & que l'on favorise, autant qu'il est possible, l'importation de ces mêmes grains achetés au-dehors ou dans l'Empire, qu'on leve les droits de péage, qui se payent assez généralement en passant d'Etats & en Etats; que les Pays, où ces droits sont établis par des loix communes, les suppriment ou du moins les modèrent; qu'enfin on facilite partout les transports par des franchises & des secours de toute espèce.

Telle est la substance de cet Avis, qui paroîtra bien vague, bien général, & auquel il est douteux que tous les Etats se conforment exactement pendant long-tems.

L'affaire de la Forteresse de *Philipsbourg* doit être décidée avant les Fêtes de Pâques. L'Empire est convenu de prendre une résolution d'ici à ce tems, & les Ministres ont écrit à leurs Cours pour en avoir les instructions nécessaires. En attendant on ne cesse à *Ratisbonne* de s'entretenir de cet objet.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en ITALIE, depuis le mois dernier.

ESPAGNE. Les Ministres continuent de s'assembler fréquemment, & leur objet principal est toujours de mettre les forces de la Couronne, surtout celles de mer, dans le meilleur état: car il semble qu'on ne vise plus tant aux forces de terre, puisque le Roi a ordonné
une

une réforme de 25 hommes par Compagnie d'Infanterie & de sept par Compagnie de Cavalerie, dans ses troupes nationales, les remettant ainsi toutes sur l'ancien pied ; & cet ordre, donné dans le mois de Janvier dernier, est déjà exécuté. En conséquence les Soldats Invalides & ceux qui avoient rempli le terme de leurs engagements, ont obtenu leurs congés : le surplus du nombre nécessaire pour opérer la réduction a été réglé, par la voye du sort, entre les Militiens qui se trouvoient compris dans les nouvelles levées qui se sont faites l'année dernière : & de cette réforme les Compagnies d'Infanterie se trouvent réduites à 50 hommes. Elle n'a eu lieu, comme on vient de le dire, que pour les troupes Espagnoles, & non pour les troupes étrangères, telles que les Walones, les Irlandoises & les Suisses.

Le Comte de Ricla, Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, Conseiller d'Etat, Capitaine-Général des Armées du Roi & Grand d'Espagne, remplace en *Catalogne* le Marquis de Croix, ci devant Viceroi du *Mexique*.

CADIX. Il y a du changement dans le départ de la Flotte qui devoit appareiller de ce Port pour les *Indes*. Une très grande faillite arrivée au mois de Février à *Cadix* n'influe pas peu sur ce départ ; car on l'estime à plus d'un million de piastres : beaucoup de Commerçans y sont compris : & elle est de nature à en rapporter ici ce qui en est ; car c'est un malheur qui a répandu la plus grande consternation dans le Commerce : il est tombé sur la Maison des Srs. Behic, Tannerot & Compagnie, une des principales de cette Ville, qui n'a manqué que par ces revers inouïs & inattendus, contre lesquels échoué

échoué la prudence humaine. Aussi personne n'en donne la faute à ces respectables Négocians : en voici une grande preuve. Le bruit s'étant répandu de cette faillite, les Créanciers s'assemblerent dès le 25. du même mois après-midi, & l'on y vit d'abord qu'un chacun oubliâ sa perte pour déplorer le sort de la maison faillante. Mr. Behic surtout, qui en est le Chef, est aimé si généralement que dans cette assemblée il n'y eut qu'une voix unanime pour lui donner un fauf-conduit & le nommer lui-même Syndic des Créanciers & dépositaire de sa propre maison. Un seul Créancier proposa de nommer l'Exécuteur testamentaire de la maison de Barrios, du Port *Ste. Marie*, Adjoint de Mr. Behic, comme Syndic, en cas de maladie ou d'absence, & l'on reçut sa réquisition, plutôt pour le satisfaire & pour la forme, que par aucune nécessité. La scène étoit des plus attendrissantes, & elle fut bien plus pathétique encore un moment après; car, lorsque les Créanciers eurent signé cette délibération, ils se rendirent au nombre de quarante à l'Eglise dans laquelle Mr. Behic s'étoit réfugié avec ses Associés. On les enleva pour ainsi dire, & on les accompagna jusques dans leurs maisons. On n'entendit que des sanglots capables de toucher le cœur le plus endurci. Quoique les héritiers de Barrios, dont nous venons de faire mention, soient intéressés à ce malheur pour plus de trois cens mille piastres, l'Exécuteur testamentaire de cette maison fut cependant le premier à exhorter le vénérable vieillard Mr. Behic à la patience & lui offrir sa bourse. Plusieurs autres Créanciers intéressés pour 40, 50 ou 60 mille piastres, suivirent un si bel exemple, entre-autres Madame de Romero,

veuve du Brigadier de ce nom, Colonel du Régiment Royal Amérique. Elle s'est rendue auprès de sa famille désolée pour la consoler & lui offrir dans ses besoins présents une somme pareille à celle que cette Dame peut perdre à cette insolvabilité, & qui monte à 60 mille piastres. Enfin cette scène, en prouvant que l'honnête homme conserve, même dans ses plus grands revers, tous les droits que la vertu a sur tous les êtres sensibles, fait en même-tems le juste éloge d'une Nation autant guidée par la générosité qu'elle l'est par le point d'honneur.

Depuis cette faillite, un autre événement aussi fâcheux se présente du Vaisseau chargé pour *Vera Cruz*, & dont on apprend qu'il a péri à l'entrée de ce Port. Il portoit la valeur de plus de cinq millions, il devoit revenir en Europe avec une cargaison des plus riches, & de-là les spéculations des Négocians sur le retour de ce Bâtiment vont être bien dérangées, car cet accident doit porter un nouveau coup au Commerce: on sçait que les François en font pour un tiers ou environ dans ses expéditions.

Difons encore dans le nombre d'accidens arrivés, que le 30. Janvier plusieurs Bâtimens qui mouilloient dans la Baye de *Cadix*, ont perdu leurs cables & ont échoué au plages du Port *Ste. Marie* & du Port *Royal* par une violente tempête qui s'étoit élevée ce jour-là & qui a duré toute la nuit. De ce nombre sont un gros Bâtiment Espagnol, un Brigantin Anglois, un Paquebot Suédois & deux Bâtimens François, dont l'un de ces derniers nommé l'*Aimable Catherine*, a chaviré sur un bas fond: sa cargaison a été perdue, & tout l'Equipage a péri, à la réserve de deux Matelots qui ont passé la

nuit

des Princes &c. Avril 1772. 301

mit dans les hunes & qui alloient être engloutis lorsqu'ils ont été secourus par la Chaloupe d'un Bâtimēt Hollandois.

I T A L I E.

ROM E. Il s'est tenu un Consistoire le 27. Janvier, mais il n'y a que quelques Eglises qui y ayent été proposées, & entre-autres l'Archevêché de *Berite in partibus* pour le Comte de Garampi, & l'Archevêché de *Toledo* en Espagne pour Mr. Lorenzana, ci-devant Archevêque de *Mexique*.

Dans une Congrégation des Rites sacrés la décision a été donnée pour le vénérable Pierre Senz, de l'Ordre de St. Dominique, Evêque de *Mauricastro* & Vicaire Apostolique dans la *Chine*, qui y a été décapité pour la Foi au mois de Mai 1747, & l'on passera bientôt à l'approbation des miracles, tant de cet Evêque que des autres Religieux de cet Ordre qui y ont été martyrisés. Le Cardinal Corsini a tenu le 18. Février dans une autre Congrégation, mais anti-préparatoire des Rites, aussi pour l'approbation des miracles, afin de parvenir à la béatification du vénérable Pere Laurent Brindisi, Ex-Général de l'Ordre des Capucins.

Le 25. Février au matin le Duc de Gloucester, Frere du Roi d'Angleterre, arriva de *Naples* à *Rome*, après avoir été traité magnifiquement à *Velletri* par ordre du Souverain Pontife. Après diner ce Prince alla voir la course des Barbes à la maison Martinez, où se trouverent plusieurs Seigneurs Anglois. Le même jour au soir le Majordôme lui présenta, de la part de Sa Sainteté, une grande quantité de comestibles. Il

jouit maintenant à Rome d'une bonne santé, & visite tout ce que cette Ville & ses environs offrent de curieux.

Des nouvelles reçues à Rome par des Missionnaires qui sont dans la Chine, ont fait beaucoup de plaisir au Saint Siège; elles portent que l'Empereur de ce vaste Etat a permis aux Missionnaires Catholiques de prêcher publiquement les dogmes de leur Religion, & que leurs Prédications ont le plus grand succès dans plusieurs Eglises de la Ville Capitale de Pekin. On sçait qu'après la mort de l'Empereur Gang-Hi, il y eut dans la Chine une persécution excitée contre la Religion Orthodoxe par quelques Mandarins envieux, qui la représenterent à son Successeur comme une des plus dangereuses : de-là elle fut défendue, & tous les Prêtres & Religieux qui la prêchoient furent chassés de l'Empire, à l'exception de quelques Jésuites, savans Physiciens & Mathématiciens, qui étoient ci-devant à la Cour, & dont les Chinois, moins habiles qu'eux dans ces sciences, ne pouvoient se passer. Depuis cet arrêt de proscription contre la Religion Catholique, l'attention des Jésuites a toujours été dirigée à la conversion de cet Empire, & les Supérieurs y ont envoyé de tems en tems des Savans de leur Ordre pour y remplacer ceux qui mouroient, & saisir l'occasion favorable d'y faire revivre la Religion qui en étoit bannie. Il est à présumer que ces mêmes Religieux auront trouvé le moment de parler au Prince, pour en obtenir la permission de prêcher l'Evangile & cette présomption est d'autant mieux fondée qu'ils sont toujours auprès de l'Empereur, qui leur fait la grace de les visiter deux fois par jour, & que d'ailleurs ils sont les instructeurs de la

Famille

des Princes &c. Avril 1772. 303
Famille Imperiale dans les Mathématiques & la
Physique.

P A R M E.

Depuis le 27. Février, les Comtes Marazzani, Volpani, le Marquis Serafini, & autres disgraciés, sont rétablis dans les bonnes graces de l'Infant-Duc. Le Pere Pacciandi, l'Abbé Coppellotti & Mr. de la Rochette, qui étoient détenus à cause de l'espèce de soulèvement, dont nous avons parlé en son tems, ont été remis en liberté, & le premier a été rétabli dans ses charges. Le Magistrat suprême a été changé; le Comte Seniatti, qui en étoit Président, a été déclaré Jubilairé, & Mr. de Nassali occupe sa place. Tous les autres Tribunaux vont aussi essuyer des changemens.

Des Lettres de VENISE annoncent la ruine presque totale de l'Escadre de cette République, commandée par le Chevalier Emo, & qui a été accueillie d'une tempête furieuse dans les eaux du Golfe de *Pagania*. Elles font monter cette perte à un million de ducats d'argent.

De GENES on apprend le couronnement fait le 8. Février du Doge Jean-Baptiste Cambiaso, avec toutes les cérémonies usitées en pareille occasion; & de l'Isle de CORSE que les soulevés & bandits y commettent toujourns des excès, & font souffrir beaucoup les troupes Françaises dans leurs rencontres.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

FRANCE. Une question qui s'est élevée au sujet d'un Ministre de Puissance étrangère, a fait du bruit à la Cour & dans Paris. Ses dettes y ont donné l'occasion. Ce Ministre étoit sur son départ, & ses Créanciers le poursuivant, on a suspendu à ce sujet le Passeport qu'il demandoit pour sortir du Royaume; même des Huissiers ont été dans sa maison pour lui signifier un exploit. Il en a porté des plaintes, qui ont excité celles de tous les autres Ambassadeurs, en ce qu'on auroit attenté à leurs droits & privilèges, & croyant, par la signification d'un exploit à un Ministre étranger, que leur liberté nécessaire étoit gênée pour se retirer lorsque les circonstances peuvent le demander. De ce fait ils réclament, par un Mémoire au Roi, sa justice & son équité, afin que ces mêmes droits & privilèges soient mis en sûreté.

Ce Mémoire ayant été mis sous les yeux de Sa Majesté par Mr. le Duc d'Aiguillon, Mrs. les Ambassadeurs, n'ont reçu d'autre réponse ministériale que la suivante :

Je soussigné Ministre des affaires étrangères ayant eu l'honneur de rendre compte au Roi du Mémoire que Mrs. les Ambassadeurs lui ont remis le premier de ce mois (de Janvier) Sa Majesté
l'a

Est chargé de les assurer en réponse, qu'Elle a toujours eu & qu'Elle auroit constamment l'attention la plus scrupuleuse à maintenir les Immunités inhérentes au caractère de Ministre public. Sa Majesté pense au surplus que les circonstances du fait qui a excité les réclamations de Mrs. les Ambassadeurs, sont telles qu'il ne peut en résulter aucune atteinte à leurs droits ni à leurs privilèges. Fait à Versailles le 7. Janvier 1772. (L. S.) LE DUC D'AIGUILLON.

C'est donc par erreur qu'on a répandu dans presque tous les Papiers publics qui circulent chaque semaine, que Mr. le Duc d'Aiguillon avoit remis à Mrs. les Ambassadeurs un Mémoire fort étendu, sous le titre de *Note sur les Immunités des Ambassadeurs & Ministres étrangers.*

Il paroît plusieurs Arrêts du Conseil, dont l'un du 19. Janvier, cassé & annule la procédure commencée au Baillage de *Falaize*, la Sentence renduë le 19. Janvier 1772 par le Lieutenant particulier de cette Jurisdiction & les Décrets qu'il a décernés contre le Receveur des Gabelles de ladite Ville, au sujet de la perception prétenduë prématurée des sols pour livre imposés par l'Edit de Novembre 1771, enregistré au Parlement de *Paris* le 11. Décembre & au Conseil de *Bayeux* le 20; Défend à tous Juges de rendre à l'avenir de pareilles Sentences, à peine d'interdiction & de quinze cens livres d'amende. Le susdit Edit de Novembre n'est enregistré qu'aux Parlemens de *Paris* & de *Pau*, les sept autres résistent jusqu'au dernier avis de Mr. le Chancelier. Celui de *Franche-Comté* a fait de nouvelles remontrances sur la chimérique prétention de cette Province pour être exempté de l'impôt

l'impôt du Papier timbré &c. comme s'il n'étoit pas juste que tous les Sujets du Roi, anciens ou nouveaux, soient également obligés de supporter les charges de l'Etat.

Une Ordonnance de la Marine, datée du 18. Février, & contenant 59 articles, regle la formation de huit Régimens; composés chacun de deux Bataillons sous la dénomination de Régimens de *Brest*, *Toulon*, *Rochefort*, *Marseille*, *Baïonne*, *Bordeaux*, *Saint-Malo* & *Havre-de-Grace*, chacun distingué par des uniformes différens. Chaque Bataillon est composé de neuf Compagnies, dont la première sera formée de dix Gardes de Pavillon & de trente Gardes de la Marine, ayant pour Officiers-Colonels les Chefs d'Escadre, les Capitaines de Vaisseau, &c. La plus grande partie de l'administration est confiée à ces Officiers, qui présideront aux constructions, ordonneront des magasins, &c. Il paroît par cette Ordonnance que les Intendans, Commissaires-Généraux & tout le Corps de la plume auront peu de part à l'administration. On attribue ce nouveau projet à Mr. Bigot de Marogues, Lieutenant-Général des Armées Navales, qui depuis long-tems s'occupoit de cette partie. Le Corps militaire en paroît fort satisfait. Quant au Corps de la plume, on ne doit pas s'attendre qu'il le verra de même oeil. On supprime le grade de Capitaine de Frégate, de Brulots & autres. On croit cependant que plusieurs articles auront besoin d'être interprétés dans la suite pour leur exécution. Cette Ordonnance a été imprimée à *Versailles* à l'Hôtel de la Guerre dans une nouvelle Imprimerie qu'on y a établie.

Le 21. du même mois de Février, le Roi a rendu

rendu dans son Conseil un Arrêt, par lequel il est ordonné qu'à l'avenir il ne pourra être accordé sur la Caisse des Invalides de la Marine aucune pension excédant la somme de mille livres, & que, dès-à-présent, toutes celles qui excèdent cette somme ne seront payées sur ladite Caisse que jusqu'à la concurrence de mille livres; que le surplus sera payé sur le Trésor royal; que les sommes, dont ladite Caisse se trouvera déchargée sur le montant desdites pensions seront, au premier Juillet prochain, répartie aux Gens de mer qui en seront susceptibles par l'ancienneté & la nature de leurs services, par leur âge & leurs infirmités : à l'effet de-quoi il sera présenté à Sa Majesté, avant le premier Juin, un état des Gens de mer de toutes les Amirautés du Royaume, qui seront dans le cas d'être admis à la demie solde. On remarque par cet Arrêt que le Roi s'est particulièrement occupé des moyens de procurer aux Gens de mer une subsistance assurée dans des tems où leurs blessures & leurs infirmités ne leur permettent plus de continuer la navigation; & que Sa Maj. a reconnu que les pensions excessives accordées sur la Caisse des Invalides de la Marine avoient tellement épuisé cette Caisse, qu'il étoit impossible de remplir des vûes si bienfaisantes, sans diminuer le nombre & la quantité de ces pensions qui ne sont nullement proportionnées à l'objet qu'elles doivent remplir.

En conséquence d'une autre Ordonnance que Sa Maj. a renduë en faveur des Soldats qui ont servi long-tems & avec distinction, soixante-dix Soldats du Régiment du Roi ont reçu à Besançon, le 5. de Février, le grade de Vétéran. Cette cérémonie s'est faite avec le plus grand
appareil,

appareil, sur la place des Cazernes, en présence du Maréchal Duc de Lorges, de tous les Officiers Généraux de la Place, des Officiers de la Garnison, de l'Etat-Major & d'un concours nombreux de personnes de tout rang. Mr. Duplessis, Brigadier des Armées du Roi, Major du Régiment & commandant le Corps, après avoir lu les Brevets de Veterans, leur attacha, au bruit des boëtes & au son des instrumens, les marques distinctives accordées à l'ancienneté de leurs services; il leur donna l'accolade & les reçut en la manière prescrite. Le Maréchal Duc de Lorges donna l'accolade au plus ancien, tous les autres la reçurent ensuite de leurs Officiers. Après cette scène touchante, on les conduisit dans une Salle, où les Officiers du Régiment du Roi leur avoient fait préparer un dîner splendide, auquel ils avoient invité le Maréchal Duc de Lorges, les Officiers Généraux, tous les Officiers de la Garnison, les Commissaires des Guerres, les Chevaliers de St. Louis, les Veterans du Corps Royal d'Artillerie & du Régiment de la Reine, Dragons, & généralement tous les Militaires de distinction qui se trouvoient dans la Ville. Après le repas on passa dans une Salle de bal. La danse fut interrompue par un souper magnifique qu'on servit aux Dames : elle recommença ensuite & dura jusqu'à sept heures du matin.

Le Parlement de *Bretagne* a rendu le 20. Février un Arrêt qui mérite d'être rapporté pour ce qu'il renferme. En voici la substance.

„ La Cour, toutes les Chambres assemblées, sensible à la situation malheureuse où se trouvent les Citoyens par la cherté du pain; a arrêté que la partie des gages de la Compagnie, dont le payement écherra à Pâques prochain, sera employé pour faire venir incessamment des grains, même des Pays étrangers, lesquels seront aussi tôt vendus aux marchés en détail & dans les greniers; & en cas qu'on fût obligé de faire quelque emprunt, la Cour a affecté & hypothéqué lesdits gages, & solidairement la généralité des biens de tous les Membres de la Compagnie qui souscriront le présent Arrêt par eux ou par les porteurs de leurs procurations; & sur ce que Mr. Duplex de Bac-

„ quencourt,

quencourt, Intendant de la Généralité, a désiré “ entrer dans les vûes de la Compagnie, & con- “ courir avec elle au soulagement des Peuples, la “ Cour, sensible à l'honnêteté & à la générosité de “ son procédé, a accepté son offre de la somme “ de vingt mille livres, qui sera employée à l'achat “ des grains en- sus de celles que la Compagnie “ y a destinée, & l'a invité d'être du nombre des “ Commissaires. „

Depuis cet Arrêt un Particulier a fait offrir au Parlement soixante mille livres pour six mois sans intérêt & n'a pas voulu être nommé. Un Particulier de *Paris*, voulant également garder l'*incognito*, a fait offrir à Mr. Duplex cinquante mille livres. Une autre Personne de *Rennes* a donné à ce Magistrat soixante tonneaux de grains, dont elle laisse le Parlement maître de fixer le prix. Ce sont-là de ces traits de bienfaisance qui méritent d'être connus & publiés, pour tâcher d'émouvoir, dans des tems de disette, le cœur de tant de gens riches qu'il y a dans le monde, & qui compatissent si peu à la misère publique.

Enfin, les malheurs du tems engagent souvent certains Citoyens à prendre des arrangemens que les circonstances ne leur permettent pas de remplir en leur tems, & par-là ils se voyent à la merci d'un Créancier rigoureux qui obtient contre-eux des jugemens de prise de corps. Cet usage qui s'est introduit, surtout par le moyen des Lettres de change, a été sujet à de grands accidens, & a pensé souvent à causer des émeutes. On a fait à ce sujet des représentations à Mr. de Sartine qui ne cherchant que le bien de la Société, sollicite l'abolissement de cette coutume, en commettant des gens qui, comme en *Angleterre*; seront à portée de se faire obéir sans aucune violence. Il est question de restreindre les droits de prise de corps aux seuls Négocians, & de défendre l'usage des Lettres de change à ceux qui ne font point de commerce.

Il y a eu à *Paris*, dans le mois de Février, des Députés de la Ville de *Metz* pour représenter à Mr. le Chancelier la nécessité de rétablir dans cette Ville une Cour de Jurisdiction, soit Parlement, soit Conseil

seil Supérieur. Mais on ne s'apperçoit pas que leurs sollicitations ayent produit quelque effet.

Le Roi a donné le Gouvernement de *Belle-Isle*, vacant par la mort du Marquis de Vibraye, au Marquis de Montmorin, Lieutenant-Général; & celui de *Neuf-Brisac* au Maréchal d'Armentieres.

MARSEILLES. Une Escadre Danoise qui mouille dans cette Rade, a établi pour ses besoins une forge sur la plage de l'*Estaque*, devant laquelle elle est à l'ancre : elle envoie deux fois par jour des vivres aux ouvriers qui y sont employes. Le 5. de Février, à sept heures du soir, les gens de la Chaloupe destinée à ce service furent trompés par la clarté d'une lumière qui paroissoit à une maison de campagne voisine de ce lieu, & ils la prirent pour celle de la forge. Ils dirigerent par un gros vent leur route vers cette clarté, & donnerent sur des rochers que l'obscurité de la nuit déroboit à leur vûe. De treize personnes qui composoient l'équipage, dix ont eu le malheur de périr. Le lendemain de cet accident un vent de Nord-Oüest, aussi violent que le Sud-Oüest qui avoit regné la veille, chassa sur la plage de *Mont-Redon* & y fit échouer un Batteau qui retournoit du Lazaret à *Pomegé*. Les Matelots qui le conduisoient se sont sauvés, mais comme leur quarantaine n'étoit pas achevée, le Bureau de Santé a envoyé des Gardes sur les lieux pour les empêcher d'avoir aucune communication avec les habitans des environs.

A N G L E T E R R E.

Quoique les Couriers ne cessent de partir de *Londres* pour *Copenhague* & qu'il en arriye de même à la continuë de cette dernière Ville, on garde toujours le silence à la Cour sur les affaires qu'on y agite & qui regardent en principal la détention de la Reine de Dannemarc au Château de *Cronembourg* où elle a été envoyée, comme ayant dû encourir cette disgrâce dans l'événement arrivé de la révolution subite qui se présente du *Dannemarc*. Le silence de la Cour à ce sujet déplaît beaucoup au Public naturellement curieux. Il pense voir bientôt revenir cette Reine en *Angleterre*, sans cependant qu'il

qu'il y en ait jusques-ici quelque apparence; & d'un autre côté on publie, d'après des nouvelles notions touchant cette Princesse, que l'Angleterre ne s'en mêlera point. Quoiqu'il en soit, il est défendu, par ordre de la Police, de parler publiquement de cette affaire.

Si les Couriers ont été si fréquens aux deux Cours de *Londres* & de *Coppenhaque* pour l'affaire dont il est question, ils ne le sont pas moins par leurs allées & venues à d'autres Cours, comme à celle de *Versailles* sur l'affaire des Reconnoissances du *Canada* de propriété Britannique, dont à présent on ne sauroit révoquer en doute qu'elle ne soit entièrement ajustée à la satisfaction des propriétaires; à celles de *Peterbourg* & de *Constantinople* quant à la guerre, dont on s'est occupé dans le Cabinet de *Saint James* comme des suites qui en résulteroient pour d'autres Etats de l'Europe; à celle de *Vienne*, où les Couriers, porteurs de dépêches, n'ont pas été moins fréquens pour le même sujet; aussi à celles de divers Princes d'*Allemagne* pour ce qui est de leur voisinage avec l'Electorat d'*Hanovre*; à celle de *Madrid* touchant les armemens maritimes, dont on voudroit apprendre pour quelle raison on les augmente dans un tems de paix; enfin à celle de *Berlin* pour son influence dans les affaires en trouble du Royaume de *Pologne*, & pour les alliances qui en pourroient éclore entre de grandes Puissances.

Comme c'est à *Londres* qu'on a vu communément le centre des négociations en tous les tems d'une crise apparente pour les affaires générales de l'Europe, ces allées & venues de Couriers ne doivent conséquemment avoir rien d'étonnant dans le tems présent, où il y auroit tout à craindre que la guerre des Russes avec les Turcs n'en amenât une autre plus générale.

Mais, quoique toutes les plus grandes Puissances de l'Europe soient en armes dans ce tems, & qu'elles n'en désirent pas moins le maintien de la paix, les bons offices de quelques-unes présentés à celles qui sont en guerre les porteront, ou plutôt les nécessiteront à la terminer. Le Roi de *France*, on le sçait, a fait faire à ce sujet de sérieuses représentations à la Cour de *Constantinople*; il n'est pas que
la

la même chose n'aura été faite à celle de *Petersbourg* par l'auguste Empereur des Romains, & qu'enfin les deux Cours belligérentes, n'auront été à la fin charmées de se voir sollicitées par ces deux Grands Monarques pour se reconcilier & mettre un terme à leurs opérations guerrières, même dans les momens présens, où tout annonçoit entre-elles l'ouverture d'une nouvelle & quatrième campagne des plus meurtrières par mer & par terre; car, d'après tous les préparatifs immenses qui en ont été faits, voici à la fois trois Expres dépêchés l'un de *Constantinople*, l'autre de *Petersbourg* & le troisième de *Varsovie*, arrivés à *Londres*, & de cette venue on a débité qu'ils étoient chargés de la nouvelle, que les préliminaires de la Paix entre la *Porte-Ottomane* & la *Russie* étoient signés dans l'Armée du Feldt-Maréchal Comte de Romanzow par ce Général, & par un Ministre du Grand Seigneur; ce dont on doit encore douter, parce que ce n'est qu'une conjecture; & si l'affaire étoit réelle, on en présumeroit que les affaires de *Pologne* s'en ressentiront en bien; que les Confédérés se réuniroient, à l'autre partie de leurs Patriotes qui reconnoissent & aiment leur Roi, & qu'enfin les troupes de *Russie* évacuant les Terres de leur République, la concorde & la tranquillité commenceront à revivre entre les cœurs & les esprits jusques-ici si divisés pour l'élection d'un Roi Citoyen qui les chérit tous.

Passant de la nouvelle prétendue des préliminaires signés pour la Paix entre les Turcs & les Russes, à ce qui se présente des affaires intérieures de la Grande-Bretagne, nous les réduirons à un narré simple & sans parler beaucoup de ce qui se passe au Parlement, dont nous avons marqué l'ouverture le mois passé; car les matières agitées y sont à peu près les mêmes qu'en tout tems, excepté que le Lord North présenta le 20. Février à la Chambre des Communes un Message du Roi, dont voici la traduction.

GEORGES ROY. *Le Roi désirant par affection personnelle pour sa Famille, & par une attention sérieuse pour le bonheur de son Peuple & pour l'honneur & la dignité de sa Couronne, de donner plus de force & d'effet au droit d'approuver tous les mariages de la Famille Royale, qui a toujours appartenu aux Sou-*

VERAINS

verains de ce Royaume, recommande aux deux Chambrés du Parlement d'examiner avec attention de suppler aux Loix qui existent actuellement, & par quelle nouvelle disposition on peut empêcher que les Descendants du feu Roi Charles II. (autre que la Lignée des Princesses qui se sont mariées ou qui pourroient ci-après se marier dans des Familles étrangères) ne puissent se marier sans avoir obtenu préalablement l'approbation du Roi & de ses Héritiers Successeurs.

Le mariage clandestin, mais depuis quelques tems connu & publié du Duc de Cumberland, Frere du Roi, a donné matière à ce Message, qui a été lû & relu au Parlement, sur lequel on débata, & qui trouve beaucoup de discussions chez les Juges devant lesquels on l'a porté pour y donner leurs décisions.

Une autre affaire mise aussi au Parlement, portoit sur trente neuf articles de l'Eglise Gallicane, que l'on voudroit supprimer ou changer de façon à se rapprocher des autres Communions prétendues Réformées. Mais il est très-incertain que ce changement soit adopté; car de pareilles innovations en matière de Religion ont presque toujours eu des suites assez affreuses.

On a reconnu le 31. Décembre, que la dette de la Marine seule montoit à un million cent soixante-dix neuf mille trois cens soixante-quinze livres sterlings, onze shellings, & que celle de la Nation montoit le 5. Janvier dernier au double de cette somme.

Le Corps de feuë la Princessë de Galles, Mere du Roi, ayant été posé dans un cercueil magnifique surmonté d'une Couronne royale, fut exposé la journée du 15. Février sur un lit de parade, dans l'appartement des Princes à *Westminster*; & à dix heures du soir il fut déposé dans le Caveau royal en cette Abbaye. La Princessë de Brunswich, qui étoit venuë à *Londres* pour voir son auguste Mere avant sa mort, est repartie pour *Brunswich*, prenant sa route par *Bruxelles*.

F I N.

AVIS.

A V I S.

En conséquence de l'Avis que nous avons inséré, page 255 de ce Journal, touchant les Procès que les étrangers ont à la Cour Souveraine de Nancy, le Sr. Chassel nous a adressé une seconde Lettre, par laquelle il nous requiert d'avertir le St. Dufard-Vigneul, Seigneur de Bickendorff, résident à Hamm, près de Bidbourg, Province de Luxembourg, qu'il est intimé au domicile du Curateur en titre, en la Cour Souveraine, à y comparoir le 2. Mai prochain. Le Curateur en titre attend de lui des instructions relatives à ce Procès.

Autre Avis:

On annonce au Public que la Seigneurie Hautaine de *Magery*, située en Ardenne Province de *Luxembourg*, appartenant à Mr. le Baron de BLECKHEM, est à vendre avec toutes les appendances & dépendances; belle Chasse & Pêche, beau Château avec une belle Chapelle, grand & beau Jardin muré avec trois Cabinets, un Bassin d'eau muraillié, basse-cour fermée, quatre Ecuries, qui peuvent contenir trente chevaux, Bergerie pour trois cens moutons & plus, doubles Granges & Remises, deux Etables, grand Jardin potager entouré de hayes, des Etangs, des Réservoirs, des Enclos, belles & grandes Prairies, Bois & Champs arables & satables; le tout en très-bon état: Les amateurs pourront s'adresser audit Mr. B. de Bleckhem en son Château à *Magery*.

NB. Nous sommes toujours portés à rendre service au Public, mais il n'est pas juste qu'il nous en coûte pour faire plaisir; nous réitérons en conséquence l'avertissement si souvent inséré dans nos Journaux précédens, d'affranchir les Lettres qu'on nous adresse à ce sujet, sans quoi elles resteront au rebut, où elles seront renvoyées sous double enveloppe.